



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 avril 2001  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-sixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003\*

#### Titre IV Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 12 Environnement

(Programme 10 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
A. Organes directeurs . . . . .	6
B. Direction exécutive et administration . . . . .	7
1. Bureau du Directeur exécutif . . . . .	7
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants . . . . .	9
C. Programme de travail . . . . .	10
Sous-programme 1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide . . . . .	10
Sous-programme 2. Élaboration des politiques et droit . . . . .	13
Sous-programme 3. Mise en oeuvre des politiques . . . . .	18
Sous-programme 4. Technologie, industrie et économie . . . . .	22
Sous-programme 5. Coopération et représentation régionale . . . . .	28

\* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 12 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

---

Sous-programme 6. Conventions sur l'environnement.....	36
Sous-programme 7. Communication et information.....	40
Annexe	
Montant indicatif des ressources nécessaires.....	45

---

## **Chapitre 12**

### **Environnement**

**(Programme 10 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

#### **Vue d'ensemble**

- 12.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été institué par la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, qui constituait également le Conseil d'administration du PNUD en tant qu'organe directeur et créait un secrétariat chargé de centraliser l'action en matière d'environnement et d'assurer la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies. Le secrétariat a à sa tête un directeur exécutif qui est élu par l'Assemblée générale sur la proposition du Secrétaire général. Le Directeur exécutif est responsable, sous l'autorité et la direction du Conseil d'administration, de la gestion du Fonds pour l'environnement. Les fonds extrabudgétaires versés au PNUE sont administrés par son directeur exécutif conformément aux règles du Fonds pour l'environnement.
- 12.2 Le mandat du PNUE a été confirmé par plusieurs résolutions et décisions, tant du Conseil d'administration de ce dernier que de l'Assemblée générale. Action 21 a par ailleurs souligné qu'il convenait d'élargir et renforcer le rôle du PNUE et de son conseil d'administration et indiqué ce que le PNUE devrait entreprendre pour contribuer à son exécution. En outre, le Programme est le secrétariat de plusieurs conventions de portée mondiale et régionale qui ont été adoptées dans des domaines liés à ses activités.
- 12.3 Les activités dont le PNUE a la charge relèvent du programme 10 (Environnement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. L'objectif général du programme 10 consiste à orienter les efforts et à encourager la formation de partenariats aux fins de la protection de l'environnement en inspirant et en informant les nations et les peuples et en leur donnant la possibilité d'améliorer la qualité de leur existence sans compromettre celle des générations futures. Les principaux éléments de la stratégie retenue pour atteindre cet objectif global consistent notamment à : a) combler le manque d'informations et de connaissances sur les problèmes environnementaux d'une importance critique grâce à des évaluations plus complètes; b) continuer à élaborer et à appliquer des mesures intégrées pour s'attaquer aux causes principales des grands problèmes environnementaux; et c) promouvoir une meilleure intégration des mesures internationales visant à améliorer l'environnement, en particulier celles prévues dans les accords régionaux et multilatéraux, ainsi que les accords de collaboration à l'échelle du système des Nations Unies.
- 12.4 La mise en oeuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 interviendra 10 ans après le début de l'application d'Action 21 et à l'issue de 30 années d'efforts pour concrétiser le Plan d'action de Stockholm. En s'appuyant sur la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (1997) et sur la Déclaration ministérielle de Malmö (2000), le PNUE continuera à renforcer son rôle d'autorité mondiale en matière d'environnement. Les activités prévues au titre du programme de travail visent à renverser la tendance actuelle très nette qu'ont l'environnement et la base de ressources naturelles nécessaire à la vie sur terre à se détériorer.
- 12.5 Les conclusions de l'Assemblée et du Sommet du Millénaire concernant les aspects du développement durable relatifs à l'environnement seront pleinement intégrées dans le programme de travail. Elles tiennent compte des propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée du Millénaire, intitulé « Nous les peuples : le rôle de l'Organisation des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle » (A/54/2000). L'exercice biennal 2002-2003 coïncide avec l'étape finale des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir en 2002 en Afrique

du Sud et donnera lieu à l'examen décennal de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il coïncide aussi avec le début de son suivi. Le programme de travail est conçu de manière à contribuer pleinement à la réussite de l'examen quinquennal et à faciliter, dans toute la mesure possible, l'application des recommandations auxquelles il donnera lieu.

- 12.6 Le programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 procède de la même démarche que celle qui a inspiré le programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001, à savoir faire de mesures sectorielles fragmentaires des politiques cohérentes qui permettent de régler plus efficacement les problèmes complexes que posent les aspects du développement durable relatifs à l'environnement. Les activités de base du PNUE restent essentiellement les suivantes : évaluation de l'environnement et alerte rapide; élaboration des politiques et droit; mise en oeuvre des politiques; coopération et représentation régionales; renforcement de la complémentarité, de la cohérence et de l'efficacité des conventions sur l'environnement; et communication et information du public. Avec le sous-programme sur la technologie, l'industrie et l'économie, ces activités constituent les sept sous-programmes du programme de travail du PNUE.
- 12.7 Le coût des services fournis au secrétariat et au Conseil d'administration sera imputé sur le budget ordinaire. Les dépenses opérationnelles, administratives et d'appui au programme engagées par le Fonds pour l'environnement seront imputées sur ce dernier. Des services administratifs et de gestion financière sont fournis au PNUE par l'Office des Nations Unies à Nairobi.
- 12.8 Les ressources à imputer sur le budget ordinaire au cours de l'exercice biennal 2002-2003 s'établissent à 7 558 500 dollars, soit une augmentation de 744 200 dollars (10,9 %) due : a) à la création de six nouveaux postes d'administrateur (1 poste P-5, 2 postes P-4, 2 postes P-3 et 1 poste P-2), pondérée par le transfert de deux postes P-5 du bureau du PNUE de New York à Nairobi (558 400 dollars); b) à la location et à la maintenance du matériel de bureautique (119 200 dollars); et c) au remplacement du matériel de traitement de texte (66 600 dollars).
- 12.9 Les nouveaux postes aideront le PNUE à s'acquitter plus pleinement de son mandat et, en particulier, à participer activement aux préparatifs de l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à la mise en oeuvre des recommandations auxquelles l'examen donnera lieu.
- 12.10 Par sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation formulée par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 91 de son rapport (A/55/16), qui tend à ce que la responsabilité des services de conférence à Nairobi soit transférée au Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence. Conformément à cette décision de l'Assemblée, les ressources devant servir à financer le service des réunions du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires (1 286 600 dollars), jusqu'à comptabilisées au présent chapitre, le sont désormais, pour plus de cohérence dans la présentation du budget, au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence). Il en résulte que seules les ressources prévues pour les heures supplémentaires liées au service des réunions du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires et les frais de représentation sont comptabilisées au chapitre 12 (Environnement).
- 12.11 Les fonds extrabudgétaires dont le PNUE devrait pouvoir disposer au cours de l'exercice biennal 2002-2003 s'établissent à 199 307 500 dollars, soit 96,2 % du montant total de ses ressources. Il est prévu, dans les arrangements existants concernant l'examen et la gestion de ces fonds au niveau intergouvernemental, que le Conseil d'administration du PNUE approuve des budgets biennaux en définissant l'utilisation.
- 12.12 La répartition en pourcentage des ressources prévues au titre du chapitre 12 pour l'exercice biennal 2002-2003 est indiquée au tableau 12.1 ci-après.

Tableau 12.1

**Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage**

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	0,6	–
B. Direction exécutive et administration	34,3	12,4
C. Programme de travail		
Sous-programme 1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide	10,4	16,1
Sous-programme 2. Élaboration des politiques et droit	15,9	9,4
Sous-programme 3. Mise en oeuvre des politiques	4,1	11,6
Sous-programme 4. Technologie, industrie et économie	–	30,1
Sous-programme 5. Coopération et représentation régionales	17,9	12,0
Sous-programme 6. Conventions sur l'environnement	7,3	5,1
Sous-programme 7. Communication et information	9,5	3,3
<b>Total partiel C</b>	<b>65,1</b>	<b>87,6</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau A.12.2

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	1 678,3	44,4	–	–	44,4	4,6	49,0
B. Direction exécutive et administration	2 638,2	1 881,8	708,4	37,6	2 590,2	81,5	2 671,7
C. Programme de travail	4 392,8	4 888,1	35,8	0,7	4 923,9	196,0	5 119,9
<b>Total (1)</b>	<b>8 709,3</b>	<b>6 814,3<sup>a</sup></b>	<b>744,2</b>	<b>10,9</b>	<b>7 558,5</b>	<b>282,1</b>	<b>7 840,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>		<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
	–	–	a) Services d'appui à :		–
	14 350,4	12 152,4	i) Des organismes des Nations Unies		–
			ii) Des activités extrabudgétaires		13 205,0
<b>Total partiel</b>	<b>14 350,4</b>	<b>12 152,4</b>			<b>13 205,0</b>
			b) Activités de fond		
	9 858,8	13 978,1	Fonds généraux d'affectation spéciale		16 068,3
	16 640,0	8 523,5	Fonds pour l'environnement		9 165,6
<b>Total partiel</b>	<b>26 498,8</b>	<b>22 501,6</b>			<b>25 233,9</b>

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	63 004,0	100 000,0	c) Projets opérationnels	
			Fonds pour l'environnement	100 000,0
	3 099,5	5 000,0	Réserve du Fonds pour l'environnement	5 000,0
	29 071,1	32 219,7	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	31 967,7
	–	–	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	10 476,2
	15 620,0	16 130,3	Contributions de contrepartie	13 424,7
<b>Total partiel</b>	<b>110 794,6</b>	<b>153 350,0</b>		<b>160 868,6</b>
<b>Total (2)</b>	<b>151 643,8</b>	<b>188 004,0</b>		<b>199 307,5</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>160 353,1</b>	<b>194 818,3</b>		<b>207 148,1</b>

<sup>a</sup> Une fois déduit des crédits ouverts (8 100 900 dollars) un montant de 1 286 600 dollars au titre des services de conférence qui, aux fins de la présentation du budget, est inscrit au chapitre 2.

Tableau 12.3

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA/SSG	1	1	–	–	1	1	2	2
D-1/2	4	4	–	–	30	35	34	39
P-1 à P-5	17	23	–	–	215	215	232	238
<b>Total partiel</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>246</b>	<b>251</b>	<b>268</b>	<b>279</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
<b>Total partiel</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>221</b>	<b>250</b>	<b>238</b>	<b>267</b>
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>45</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>467</b>	<b>501</b>	<b>506</b>	<b>546</b>

**A. Organes directeurs**

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 44 400 dollars**

- 12.13 Le Conseil d'administration est l'organe directeur du PNUE. Il a un organe subsidiaire principal, à savoir le Comité des représentants permanents.
- 12.14 Le Conseil d'administration se compose de 58 États membres. Par sa résolution 53/242 du 28 juillet 1999, l'Assemblée générale a institué un forum mondial annuel sur l'environnement qui se tient au niveau ministériel et qui est constitué par le Conseil d'administration du PNUE siégeant en session ordinaire les années où il tient une session de ce type et en session extraordinaire au cours de laquelle les participants examinent les nouvelles questions importantes en matière de po-

litique de l'environnement les autres années. La vingt et unième session ordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement s'est tenue à Nairobi du 5 au 9 février 2001, et sa septième session extraordinaire se tiendra pendant trois jours en 2002. La vingt-deuxième session ordinaire se tiendra à Nairobi du 3 au 7 février 2003. De plus, des réunions du bureau du Conseil d'administration, auxquelles participeront cinq membres du Bureau et des représentants du secrétariat, se tiendront tous les deux ans pendant une journée. Conformément à sa décision 19/32, le Conseil d'administration a examiné la structure décisionnelle du PNUE et, à sa vingt et unième session, a décidé, suite à l'accomplissement par le Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires du rôle qui lui avait été confié, de mettre fin au mandat du Comité de haut niveau (décision 21/20). Le Conseil a également décidé que les débats du Comité des représentants permanents seront conduits dans toutes les langues officielles de l'ONU après la mise en place de services d'interprétation complets à Nairobi.

Tableau 12.4

**Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Autres rubriques	44,4	44,4	–	–
<b>Total</b>	<b>44,4</b>	<b>44,4</b>	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 12.15 Le montant prévu servira à financer les heures supplémentaires et les frais de représentation occasionnés par les réunions du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires.

**B. Direction exécutive et administration**

- 12.16 La direction et l'administration comprennent deux éléments : le Bureau du Directeur exécutif et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

**1. Bureau du Directeur exécutif**

- 12.17 Le Directeur exécutif du PNUE est chargé globalement, au sein du système des Nations Unies, de diriger la politique de l'environnement, d'évaluer les causes et les conséquences des modifications de l'environnement, de recenser les nouvelles questions et d'organiser au niveau international des mesures de parade efficaces. Il est également chargé de coordonner, au sein du système des Nations Unies, les activités en matière d'environnement et de fournir un appui au Conseil d'administration.
- 12.18 Le Bureau du Directeur exécutif fournit des services administratifs et d'appui au Directeur exécutif et au Directeur exécutif adjoint ainsi qu'à l'équipe de direction du PNUE. Le Directeur exécutif adjoint assiste le Directeur exécutif dans l'exercice de ses fonctions. Il administre le Programme pour l'environnement et supervise toutes les divisions et les bureaux régionaux du PNUE ainsi que les mécanismes de coordination et de suivi des programmes. Il participe activement aux consultations avec les gouvernements, y compris par l'intermédiaire des missions permanentes accréditées auprès du PNUE à Nairobi, et veille à ce que le PNUE assume ses responsabilités d'agent d'exécution pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

12.19 Le Bureau du Directeur exécutif englobe le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes, qui aide le Directeur exécutif adjoint à gérer le programme du PNUE, et le Groupe de l'évaluation et du contrôle, qui organise et effectue les évaluations des programmes et projets, assure le suivi de la mise en oeuvre des recommandations correspondantes et contribue à l'élaboration des politiques en tenant compte des résultats des évaluations. Ce groupe sert d'organe de liaison pour le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne. Le Bureau du Directeur exécutif englobe également le Bureau du secrétariat des organes directeurs, qui fournit des services de secrétariat au Conseil d'administration et à ses organes subsidiaires, tels que le Comité des représentants permanents, sert d'organe de liaison pour l'examen des relations extérieures avec les gouvernements et fournit aux gouvernements la documentation des sessions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement ainsi que des réunions des organes subsidiaires, et facilite la participation des gouvernements à ces réunions.

Tableau 12.5

**Ressources nécessaires : Bureau du Directeur exécutif**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	1 186,5	1 815,9	9	15
Autres rubriques	55,3	127,3	–	–
<b>Total</b>	<b>1 241,8</b>	<b>1 943,2</b>	<b>9</b>	<b>15</b>
Fonds extrabudgétaires	23 553,6	24 659,6	47	50

12.20 Dans sa résolution 55/200 du 20 décembre 2000, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de disposer de ressources financières, sur une base stable et prévisible, afin de garantir l'exécution intégrale du mandat du PNUE, en particulier pour qu'il puisse participer activement aux préparatifs de l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et à l'application des résultats de cet examen. Elle a également prié le Secrétaire général de fournir au PNUE les ressources nécessaires au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003, conformément aux pratiques budgétaires en vigueur, et d'examiner les moyens d'appuyer le renforcement du Programme en prévision du Sommet mondial sur le développement durable. En application des recommandations de l'Assemblée générale, l'augmentation de 629 400 dollars au titre des postes permettra de créer six nouveaux postes comme suit : a) Bureau du Directeur exécutif : 1 poste P-4 (administrateur de programme); 1 poste P-3 (administrateur de programme); et 1 poste P-2 (administrateur de programme); b) Bureau du Directeur exécutif adjoint : 1 poste P-3 (assistant spécial du Directeur exécutif adjoint); c) Groupe de la coordination et de la gestion des programmes : 2 postes d'administrateur de programme (1 P-4 et 1 P-5). L'augmentation de 72 000 dollars au titre des autres rubriques permettra de couvrir le coût de la location, de l'entretien et du remplacement du matériel bureautique et informatique. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires, comme c'était le cas jusqu'à présent.

**2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 647 000 dollars*

- 12.21 Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a été créé par la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1955, pour rassembler et diffuser les données scientifiques disponibles au sujet des effets des rayonnements ionisants sur l'être humain et sur son milieu. Le fait que l'Assemblée adopte chaque année des résolutions à ce sujet atteste que les États Membres sont préoccupés par l'exposition aux rayonnements ionisants et par ses effets, et que la poursuite par le Comité de la collecte de données ainsi que de leur analyse et de leur interprétation demeure nécessaire. Dans sa résolution 55/121 du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a réaffirmé sa décision tendant à ce que le Comité scientifique conserve les fonctions et le rôle indépendant qui sont actuellement les siens, y compris en ce qui concerne les modalités d'établissement de ses rapports, et l'a prié de continuer, à sa prochaine session, d'examiner les problèmes importants qui se posent dans le domaine des rayonnements ionisants et de lui rendre compte de cette question à sa cinquante-sixième session.
- 12.22 Le secrétariat du Comité scientifique, situé à Vienne, organise les sessions annuelles du Comité et en assure le service. Il est en outre chargé d'élaborer les documents scientifiques demandés par le Comité en vue de leur examen à des sessions. Ces documents, qui traitent de tous les aspects de l'exposition aux rayonnements ionisants et de leurs effets biologiques, sont rédigés par le Secrétaire du Comité avec l'assistance de consultants.
- 12.23 Le secrétariat établit des rapports qu'il présente à l'Assemblée générale sur les sources et les conséquences des rayonnements ionisants sur l'homme et son milieu, en se fondant sur les évaluations les plus récentes établies par le Comité. Le rassemblement des données et la préparation des rapports du Comité s'étalent sur plusieurs années. Chaque année, un projet de document est soumis à la session annuelle du Comité, où il sert de base aux discussions techniques. En mai 2000, le Comité a adopté le rapport intitulé « Sources et effets des rayonnements ionisants, Rapport 2000 du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants à l'Assemblée générale, avec annexes scientifiques » et l'a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Toutefois, une annexe scientifique intitulée « Hereditary effects of radiation » n'a pas été incorporée au rapport, le Comité ayant recommandé qu'elle fasse l'objet d'un examen par des pairs afin de lui être présentée à nouveau pour examen à sa cinquantième session en avril 2001.

Tableau 12.6

**Ressources nécessaires : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	437,8	437,8	3	3
Autres rubriques	202,2	209,2	–	–
<b>Total</b>	<b>640,0</b>	<b>647,0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

12.24 L'augmentation de 7 000 dollars au titre des autres rubriques permettra de couvrir le coût de la location et de l'entretien du matériel informatique.

### C. Programme de travail

Tableau 12.7

#### Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
<b>Budget ordinaire</b>				
1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide	772,3	786,5	3	3
2. Définition des politiques générales et droit de l'environnement	1 217,8	1 199,7	5	5
3. Application des politiques	303,3	312,8	2	2
4. Technologie, industrie et économie	–	–	–	–
5. Coopération et représentation régionales	1 373,3	1 355,9	7	7
6. Conventions sur l'environnement	533,4	547,6	3	3
7. Communications et information	688,0	721,4	7	7
<b>Total</b>	<b>4 888,1</b>	<b>4 923,9</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
Fonds extrabudgétaires	164 450,4	174 647,9	420	451

#### Sous-programme 1 Évaluation de l'environnement et alerte rapide

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 786 500 dollars*

12.25 La Division de l'évaluation de l'environnement et de l'alerte rapide est chargée de l'exécution du sous-programme 1. Le programme de travail a été élaboré compte tenu du sous-programme 1 du programme 10 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 12.8

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

**Objectif 1** : Améliorer la prise de décisions aux niveaux international et national grâce à la fourniture d'informations régulières et fiables sur l'état de l'environnement mondial et sur les problèmes qui se posent.

##### Réalisations escomptées

a) Tous les intéressés prêtent une plus grande attention aux rapports du PNUE sur l'état de l'environnement et sur son évolution ainsi qu'à ses mises en garde et adoptent les mesures qu'ils appellent aux niveaux international et national.

##### Indicateurs de succès

a) i) Les conclusions des évaluations du PNUE sont plus fréquemment incorporées aux projets de document des organismes des Nations Unies et des organisations de contrepartie définissant leurs politiques et les mesures à adopter aux niveaux mondial, régional et sous-régional;

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	ii) Les conclusions des évaluations du PNUE et ses recommandations aux fins d'alerte rapide sont reprises dans les articles de la presse à grand tirage, dans les études et journaux scientifiques ainsi que dans les publications et les rapports portant sur les politiques et plans relatives à l'environnement.
b) Davantage d'institutions du monde entier participent à la structure mondiale de collaboration du PNUE aux fins d'évaluation et de production de données ainsi qu'à la modélisation des analyses et à des études précises.	b) Un plus grand nombre d'informations fiables et crédibles sont mises à la disposition des intéressés aux niveaux international et national en temps utile afin d'aider à la prise de décisions portant sur des questions d'environnement prioritaires.
c) Une plus grande attention est prêtée aux questions, tendances et conditions liées à l'environnement sous l'angle de la sexospécificité, le cas échéant.	c) Les informations et résultats obtenus dans le cadre des études sur l'environnement tiennent compte des sexospécificités.

### Facteurs externes

- 12.26 La réalisation des objectifs et des résultats escomptés du sous-programme se fonde sur l'hypothèse que : a) le cadre institutionnel voulu sera mis en place et il y aura coopération et engagement de la part des partenaires extérieurs aux niveaux mondial, régional et national, notamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, en particulier celles qui jouent un rôle en matière d'observation, de contrôle et d'évaluation des réseaux dans le cadre du processus mondial intégré d'évaluation de l'environnement, l'objectif étant de produire le rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et d'autres études mondiales; b) les gouvernements seront disposés à fournir des informations sur la situation nationale comme contribution à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement; et c) des contributions volontaires suffisantes seront mobilisées et disponibles.

### Produits

- 12.27 Durant l'exercice biennal 2002-2003, les produits suivants seront exécutés :
- a) Activités de fond (fonds extrabudgétaires)
    - i) Publications en série : rapport sur l'état de l'environnement, y compris les premiers indicateurs sur l'environnement humain (1); et la troisième édition du rapport intitulé Avenir de l'environnement mondial (GEO-1);
    - ii) Publications isolées : évaluation mondiale FEM/PNUE des eaux internationales (1);
    - iii) Communiqués et conférences de presse : notes d'information, fournies à titre consultatif aux fins d'alerte rapide, et séances d'information des médias sur des questions d'environnement déterminées suscitant des préoccupations aux niveaux mondial et régional (5);
    - iv) Documents techniques à l'intention d'utilisateurs extérieurs : réseau dynamique intégré de sites Web (y compris les sites du PNUE et de ses partenaires) diffusant des études

faisant autorité sur l'environnement ainsi que des informations et des données résultant de la surveillance et des recommandations aux fins d'alerte rapide (1); rapport de recherche sur les indicateurs et indices relatifs à l'environnement et sur les méthodes connexes aux fins d'évaluation de l'état de l'environnement, de son évolution et des tendances (1); documents scientifique et technique sur les données nécessaires aux évaluations et à l'alerte rapide et sur les questions et stratégies en matière de gestion de l'information présenté lors de réunions internationales (1); rapport d'enquête de suivi sur les besoins des utilisateurs en matière d'évaluation et d'information (1); produits personnalisés résultant des évaluations mises à la disposition des décideurs et responsables des politiques, de la communauté scientifique, des spécialistes de l'aménagement et de la gestion du milieu ainsi que le grand public afin de répondre à leurs besoins propres (sous forme imprimée, sur CD-ROM, par l'intermédiaire d'Internet et sur cassettes vidéo) (5); mise à la disposition de la communauté scientifique de données mondiales et régionales produites par les centres du réseau intéressant des domaines déterminés ou des questions géographiques (5); directives pour la conduite des évaluations réalisées sur le terrain relatives à la dégradation des terres en tant que contribution à l'étude mondiale sur l'utilisation des terres et le couvert végétal (1); diffusion auprès des partenaires et de ceux qui tels que les États membres bénéficient des évaluations du PNUE, de documents sur la politique et la stratégie du Programme relatives au cadre mondial dans lequel s'inscrivent les travaux d'évaluation entrepris en collaboration (1); études et rapports portant sur l'analyse et l'examen des questions soulevées par le système d'observation, de surveillance et d'évaluation de l'environnement mondial, aux niveaux national, régional et mondial (3); rapports techniques du PNUE en tant que contribution à l'Évaluation des écosystèmes du millénaire (FEM/Fondation pour les Nations Unies) (1);

- b) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Collaboration avec les partenaires en vue de mettre en place et de maintenir des réseaux d'observation et de surveillance qui acquièrent des séries et des bases de données et qui fournissent des services consultatifs dans les domaines de l'atmosphère, des ressources en terre et en eau et des questions liées à la diversité biologique; mise en oeuvre, en collaboration avec les partenaires, d'un programme de renforcement des capacités propres à assurer le transfert de technologies déterminées, la formation de personnel et un appui technique dans les domaines de l'évaluation, de l'observation et de la surveillance de l'environnement, de la gestion et de la diffusion des informations;
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires)
  - i) Services consultatifs fournis aux gouvernements et organisations régionales d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Asie occidentale dans les domaines de la fragilité et de la vulnérabilité de l'environnement et de l'évaluation des risques; services consultatifs fournis aux partenaires sur les questions de collecte de données liées à l'état de l'environnement, à la protection et à l'utilisation de l'environnement et de la diversité biologique et à l'utilisation des ressources en terre et du couvert végétal; services consultatifs fournis pour appuyer et renforcer un réseau de centres d'information nationaux chargés d'entreprendre l'analyse des données géospatiales et appuyant l'échange d'informations entre noeuds du réseau ainsi qu'avec le PNUE; services consultatifs techniques au titre d'études thématiques et/ou sectorielles intégrées de portée régionale, sous-régionale et nationale, fournis aux pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie occidentale; et appui technique pour l'élaboration de

rapports sur l'état de l'environnement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie;

- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : formation à l'emploi des outils et méthodes intégrés d'évaluation de l'environnement à l'intention des services publics et des organisations intergouvernementales régionales.

Tableau 12.9

**Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	760,1	760,1	3	3
Autres rubriques	12,2	26,4	–	–
<b>Total</b>	<b>772,3</b>	<b>786,5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Fonds extrabudgétaires	29 488,7	32 011,6	53	62

- 12.28 L'augmentation de 14 200 dollars au titre des autres rubriques devrait permettre de couvrir le coût de la location, de l'entretien et du remplacement du matériel de bureau et du matériel informatique.

**Sous-programme 2  
Élaboration des politiques et droit**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 199 700 dollars*

- 12.29 La Division de l'élaboration des politiques environnementales et du droit est responsable de l'application de ce sous-programme. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 2 du programme 10 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 12.10

**Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif :** Permettre aux membres de la communauté internationale d'élaborer des politiques intégrées et cohérentes pour répondre aux problèmes de l'environnement et d'améliorer le respect et l'application des instruments juridiques

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Mieux assurer la prise en compte des considérations environnementales et de la sexospécificité lors de la prise de décisions et de l'élaboration des politiques par les gouvernements et les organismes intergouvernementaux.	a) i) Nombre de pays prenant en compte dans leurs politiques les considérations environnementales et appliquant des lois et règlements sur l'environnement; ii) Nombre de coordonnateurs nationaux auprès des gouvernements, surtout dans les pays en développement et les pays en transition, ajouté au réseau de coordonnateurs pour la parité entre les sexes.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
b) Amener les gouvernements à mieux accepter la mise au point et l'adoption d'instruments juridiques, sociaux, économiques et commerciaux complémentaires.	b) Nombre de pays mettant en oeuvre des moyens d'action complémentaires.
c) Favoriser une coopération plus efficace au niveau international afin d'améliorer l'environnement grâce à des accords régionaux et multilatéraux ainsi que par le biais d'accords de coopération à l'échelle du système des Nations Unies.	c) i) Nombre de nouvelles négociations engagées et d'accords conclus sur des questions d'environnement prioritaires de portée mondiale et régionale; ii) Participation accrue des organismes des Nations Unies aux travaux du Groupe de gestion de l'environnement et nombre de programmes conjoints favorisant une meilleure coordination des mesures d'intervention prises par le système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement.
d) Amener les instances chargées d'élaborer les politiques mondiales, régionales et sous-régionales à tenir compte des préoccupations et des contributions de la société civile, des organisations non gouvernementales et des grands groupes.	d) Nombre de déclarations, notes d'information ou plans d'action émanant des organes de décision incorporant la société civile, les ONG et les grands groupes.

### Facteurs externes

- 12.30 Le sous-programme devrait parvenir aux objectifs et aux réalisations escomptées à condition qu'il y ait : a) un consensus politique parmi les gouvernements sur les initiatives d'action du PNUE, un engagement en vue d'améliorer le processus d'élaboration des politiques et des structures institutionnelles participatives; b) un consensus politique parmi les gouvernements sur les priorités en matière d'environnement et un engagement concernant la mise au point et l'application de moyens d'action; c) un engagement parmi les organismes des Nations Unies en vue d'améliorer la coopération et la coordination pour les questions environnementales; et d) un niveau suffisant de contributions volontaires au Fonds pour l'environnement et d'autres ressources extérieures afin d'exécuter le programme de travail.

### Produits

- 12.31 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits seront les suivants :
- a) Service des organes intergouvernementaux et des groupes d'experts (fonds extrabudgétaires). Documentation à l'intention des organes délibérants. Un rapport analytique sur la mise en place d'une structure institutionnelle pour une bonne gestion de l'environnement au niveau international afin de s'attaquer aux menaces pesant sur l'environnement, qui sera soumis au Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE (1);

- b) Autres activités fonctionnelles (fonds extrabudgétaires)
- i) Publications en série : *Environnement Law Bulletin* (en anglais uniquement), distribué à tous les gouvernements et organisations compétentes (4); registre international des Traités et autres accords internationaux sur l'environnement (établi dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Conseil d'administration), distribué à tous les gouvernements et organisations compétentes (1);
  - ii) Documentation technique à usage externe : brochure sur la politique du PNUE concernant la société civile, les ONG et les autres grands groupes, y compris la stratégie employée pour influencer sur ces groupes et les amener à s'intéresser aux questions d'environnement et de développement durable (1); manuel de directives et méthodes pour l'analyse, l'examen et l'élaboration des politiques de façon à traiter les questions en tenant compte de la protection de l'environnement et du développement durable (1); manuel sur les meilleures politiques en vigueur en matière de gestion des eaux et sur les enseignements tirés de cette activité (1); étude juridique sur la coopération internationale dans le domaine de l'intervention en cas de situation écologique d'urgence et de catastrophes naturelles (1); étude juridique sur l'efficacité des régimes en vigueur en matière de responsabilité (1); étude juridique sur la pollution atmosphérique transfrontière en Asie et dans le Pacifique (1); document législatif d'orientation sur la protection, la conservation, la régénération et la gestion durable des sols (1); document sur des critères en matière de gestion des terres et de conservation des sols écologiquement rationnelle (1); document sur les stratégies de lutte contre les causes profondes du déboisement et mécanisme pour la conservation, la gestion et la mise en valeur durable des écosystèmes fragiles (1); publication portant sur les bonnes pratiques, les approches novatrices et les succès enregistrés dans des domaines concernant les femmes, l'environnement et le développement, y compris des données sur le savoir des femmes autochtones en matière de protection de l'environnement (1); rapport sur les mesures prioritaires de protection de l'environnement prises pour combattre la faim et la malnutrition dans les zones vulnérables (1); étude sur les fondements juridiques des principes de Rio (1); rapport analytique sur les aspects sociaux de la dégradation de l'environnement, notamment la pauvreté, la démographie et la condition des femmes (1); registre international d'experts juridiques sur les questions soulevées par les eaux douces dans des pays donnés (1); élaboration de programmes d'études portant sur le droit et les politiques en matière d'environnement à l'intention d'un pays donné (1); documents d'information sur le droit de l'environnement sous forme imprimée et diffusés sur le site Web du Service d'information sur le droit de l'environnement (ECOLEX) (projet conjoint UICN/PNUE/FAO) ainsi que sur CD-ROM (1); rapport d'évaluation visant à déterminer l'adéquation et l'efficacité de la Convention africaine de 1968 et la mesure dans laquelle ses dispositions sont respectées, et révision et mise à jour de la Convention conformément à la décision des parties (1); manuels sur les meilleures politiques en vigueur et les enseignements tirés en matière de qualité de l'air en milieu urbain et de gestion des services de voirie (2); recueils sur les meilleures politiques en vigueur et les enseignements tirés en matière d'utilisation des terres et de changements climatiques (2); principes directeurs concernant l'utilisation d'instruments financiers aux fins de gestion des écosystèmes aquatiques (1); principes directeurs propres à assurer la participation du secteur privé à l'approvisionnement en eau et aux services de voirie en milieu urbain (1); documents exposant les vues du PNUE sur les incidences de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine (4); rapport sur l'étude portant sur le respect par les forces armées des normes relatives à l'environnement, assorti de re-

- commandations et énonçant des possibilités d'action, et documents esquissant des directives internationales (1);
- iii) Promotion d'instruments juridiques, y compris l'établissement de normes connexes : communiqué ou déclaration officielle sur les questions juridiques soulevées par le commerce et l'environnement adoptées par le forum multipartite, à insérer dans un rapport (1); rapports des réunions et décisions des Conférences des Parties aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi (1); rapports sur les réunions définissant les moyens permettant de renforcer les mécanismes institutionnels et de développer les ressources humaines en vue d'améliorer l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en cas de litige ayant l'environnement pour enjeu (1);
  - iv) Conférences de presse : réunions d'information à l'intention des missions permanentes, des ONG et de la société civile concernant des questions d'environnement et les activités du PNUE (1);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Contribution à l'élaboration d'une approche stratégique du PNUE pour l'examen des résultats auxquels a abouti la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement 10 ans après sa tenue; analyse des politiques et initiatives concrètes en vue d'une coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, des activités et politiques relatives à l'environnement de façon que les organismes intergouvernementaux puissent prendre des décisions cohérentes; contribution, sous forme d'orientations et d'appui, aux travaux du forum conjoint CNUEH/PNUE sur l'environnement urbain; élaboration des rapports des réunions du Comité directeur du projet ECOLEX; élaboration de rapports spécialisés et participation aux réunions interinstitutions des Nations Unies afin d'assurer que les recommandations du PNUE soient prises en considération dans les rapports et conclusions des principales réunions; échanges réguliers d'informations sur les principales activités des organismes interinstitutions et intergouvernementaux et contributions du PNUE aux réunions et aux rapports s'y rapportant sous forme d'informations; contributions du PNUE aux activités de l'ensemble du système des Nations Unies en matière d'environnement et de développement durable;
- d) Coopération technique (fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs aux gouvernements pour : l'élaboration de projets d'accord sur les bassins versants dont les ressources en eaux sont partagées; la détermination, aux niveaux national et régional, de la sensibilité aux changements climatiques des ressources en eaux, de la productivité agricole, des secteurs socioéconomiques et des systèmes écologiques; la formulation de stratégies nationales d'adaptation pour les différents secteurs et écosystèmes en fonction de divers scénarios concernant les changements climatiques; l'élaboration de projets de législations portant sur des questions d'environnement et de développement durable et visant l'application de certains accords sur l'environnement; l'examen et l'élaboration des politiques d'utilisation des terres et des stratégies de conservation des sols; l'élaboration de politiques en matière de gestion des eaux et de services de voirie en milieu urbain. La définition des positions des gouvernements, qui constitueront des contributions à l'élaboration des politiques au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; l'intégration par les gouvernements des questions d'environnement à leurs stratégies visant à atténuer la pauvreté; l'élaboration d'instruments économiques se rapportant à l'environnement et leur incorporation aux cadres juridiques national et international, et les contributions d'ordre juridique aux réunions de travail consacrées au renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration d'instruments économiques; les services consultatifs dans le

domaine juridique et connaissances spécialisées fournis aux secrétariats provisoires au titre des travaux du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant propre à assurer l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international et du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales concernant certains polluants organiques persistants et/ou aux travaux des Conférences des Parties; les services consultatifs dans le domaine juridique en vue de l'élaboration du Protocole à la Convention sur la mer Caspienne et de l'établissement d'un projet de Protocole sur l'environnement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); les services consultatifs dans le domaine juridique fournis aux Parties à la Convention sur la mer Caspienne; les services consultatifs dans le domaine juridique fournis aux Parties aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi; la fourniture d'avis aux organisations relevant des administrations locales des mégapoles des pays en développement sur la façon d'agir en matière d'environnement urbain; la fourniture de services de secrétariat à un réseau de centres coopérants, d'organisations émanant de la société civile, d'ONG et d'associations féminines en vue de faciliter leur participation aux réunions mondiales, régionales et sous-régionales et leur contribution à l'élaboration des politiques de ces instances; le dialogue engagé par le PNUE avec les organisations non gouvernementales, la société civile et d'autres grands groupes qui lui permettent de dégager des consensus utiles aux principales activités relatives à l'environnement;

- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers. Programme mondial de formation : formation de juristes originaires de 50 pays aux législations et réglementations relatives à l'environnement, et notamment à la mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement; conférences et ateliers internationaux ayant pour objet d'amener à mieux comprendre les questions soulevées par l'utilisation des terres, la conservation des sols, les ressources en eau et le climat; séminaires et ateliers internationaux et services consultatifs en vue de favoriser une gestion écologiquement rationnelle des ressources en eau; organisation de séminaires et d'ateliers en Afrique en vue d'obtenir un appui politique, financier et technique aux fins d'élaboration d'accords régionaux sur une gestion viable des terres et la conservation des sols;
- iii) Projets sur le terrain : projet pilote sur l'harmonisation des législations des pays membres de la Communauté d'États indépendants.

Tableau 12.11

**Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 202,6	1 167,1	5	5
Autres rubriques	15,2	32,6	–	–
<b>Total</b>	<b>1 217,8</b>	<b>1 199,7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Fonds extrabudgétaires	18 041,7	18 703,4	55	61

- 12.32 La réduction de 35 500 dollars pour les postes concerne le coût différentiel d'un poste P-5 transféré du bureau du PNUE à New York au siège du PNUE à Nairobi. L'augmentation de 17 400 dollars pour les dépenses au titre des autres rubriques permettra de couvrir la location, l'entretien et le remplacement de matériel de bureautique et de traitement de données. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires, comme c'était le cas jusqu'à présent.

### Sous-programme 3 Mise en oeuvre des politiques

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 312 800 dollars**

- 12.33 La Division de la politique environnementale est responsable de l'application de ce sous-programme. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 3 du programme 10 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 12.12

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

**Objectif :** Améliorer les dispositifs de gestion de l'environnement et renforcer la capacité des gouvernements à mettre en oeuvre leurs politiques en matière d'environnement

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

a) Les gouvernements et d'autres institutions compétentes seront mieux à même d'appliquer des politiques appropriées de gestion de l'environnement lorsqu'ils disposeront de connaissances spécialisées, de compétences techniques et de moyens de gestion améliorés.

b) Renforcement des dispositifs et moyens nécessaires à l'application et au respect des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents.

c) Les pays et la communauté internationale seront mieux à même de se préparer aux situations d'urgence écologique, d'y faire face et d'en atténuer les effets.

d) Une meilleure application du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, et notamment des accords découlant de son examen en 2001.

a) i) Le nombre de gouvernements et d'autres institutions participant aux programmes de renforcement des capacités du PNUE (ou en bénéficiant);

ii) Le nombre de pays appliquant des politiques et des pratiques de gestion écologiquement rationnelles grâce à l'assistance fournie par le PNUE.

b) Le nombre de pays appliquant et respectant les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents.

c) Le nombre de gouvernements qui ont mis en place avec l'assistance technique du PNUE les mécanismes nécessaires pour faire face aux situations d'urgence écologique et en atténuer les effets.

d) Le nombre de mesures prises et d'évaluations réalisées aux niveaux national et international pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
e) Accroître la sensibilité à la dimension sexospécifique de la planification écologique et de la gestion de l'environnement et veiller à ce que les mesures conçues pour résoudre les problèmes d'environnement qui se posent ou se poseront bientôt le soient en tenant compte de cette sexospécificité.	e) Le nombre de partenaires et de parties intéressées ayant intégré une dimension sexospécifique dans leurs plans et programmes pour l'environnement ou qui se sont intéressés davantage aux rôles que jouent respectivement les hommes et les femmes dans la mise en oeuvre des programmes convenus.

### Facteurs externes

- 12.34 Le sous-programme devrait parvenir aux objectifs et aux réalisations escomptées à condition qu'il y ait : a) une stabilité politique au niveau national et au niveau de la prise de décisions; b) un engagement et une détermination de la part des gouvernements en vue d'aborder les questions de gestion de l'environnement et de promouvoir la prévention et l'atténuation des effets des dégâts causés à l'environnement, grâce aux conseils et à l'assistance du PNUE; et c) des contributions volontaires suffisantes au Fonds pour l'environnement et d'autres ressources extérieures pour exécuter le programme de travail.

### Produits

- 12.35 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport au Conseil d'administration sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.
  - b) Autres activités fonctionnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
    - i) Publications en série : bulletin donnant un aperçu des activités du PNUE en matière de situations d'urgence écologique, diffusé auprès des correspondants nationaux, des principaux partenaires et des gouvernements (4);
    - ii) Missions d'enquête : missions d'évaluation aux fins d'intervention immédiate en vue d'atténuer les conséquences des situations d'urgence écologique; évaluation des risques et de l'exposition aux risques au niveau mondial, ainsi qu'au niveau des pays touchés par les catastrophes;
    - iii) Documents techniques à usage externe : rapport sur la responsabilité et le dédommagement en cas d'atteinte à l'environnement (1); installation sur Internet d'un centre d'échange d'informations sur les mécanismes prévus pour primer les initiatives couronnées de succès et les meilleures pratiques, avec renvois à des bases de données et à des sites Web sur la gestion de l'environnement (1); registre actualisé d'experts extérieurs dans les domaines relatifs aux situations d'urgence écologique (1); bases de données sur les meilleures pratiques et les initiatives couronnées de succès et autres résultats dans le domaine de l'environnement et des établissements humains obtenus en Afrique, en Asie, et en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); code de conduite et normes applicables à une ou plusieurs catégories de sources de polluants destinés à des secteurs économiques déterminés; établissement d'indices de sensibilité écologique applicables aux petits États insulaires en développement (1); mise au point de moyens afin d'aider les pays vulnérables à mieux se préparer aux situations d'urgence écologique et à être mieux à même d'y faire face (1); modules d'éducation et de formation et programmes pilotes de

formation à la demande mis au point en collaboration avec les universités et autres partenaires coopérants ou par leur intermédiaire (1); documentation sur l'éducation, la formation et l'enseignement relative à l'environnement et directives destinées aux éducateurs s'occupant de ce domaine, et informations sur les pratiques et techniques rentables (1); cadre et directives aux fins d'adaptation des populations des zones sensibles des petits États insulaires en développement d'Afrique aux changements climatiques (1); modules de formation au titre du Programme d'action mondial inscrits au Programme formation-mers-côtes conçu par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU (1); directives sur les pratiques, moyens et méthodes propres à assurer une bonne gestion des différentes catégories de sources de polluants, illustrées à l'aide de projets de démonstration et appuyées par des études de préinvestissement et par des centres spécialisés (1); directives sur la gestion des déchets et la gestion intégrée des eaux et des terres aux fins de protection contre les inondations et les sécheresses dans les bassins versants d'Asie et d'Afrique (1); nouvelles directives concernant divers aspects de la gestion des ressources naturelles, y compris la gestion des ressources en eau, les régimes fonciers et l'utilisation des technologies appropriées (1); exploitation et gestion du Centre d'échange d'informations du Programme d'action mondial pour la protection de l'environnement marin contre la pollution due aux activités terrestres; documents, manuels de formation et directives sur le respect et l'application effective des accords multilatéraux sur l'environnement et sur les délits écologiques (1); publication consacrée aux cas où l'application des directives et orientations relatives à la gestion des ressources naturelles en Europe orientale a été couronnée de succès (1); rapport établi en collaboration avec les partenaires sur l'évaluation des besoins, y compris le coût de l'intervention et de l'inaction, et analyse des différentes possibilités en matière de gestion d'une ou plusieurs catégories de sources de polluants (1); rapports sur les meilleures techniques en matière d'exploitation et de gestion des forêts et d'utilisation de sources d'énergie de remplacement et à haut rendement; rapports sur les liens existant entre les régimes fonciers et la protection de l'environnement en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes; rapports sur les stratégies de remise en état des terres et ressources en eau dégradées (y compris aux fins de renforcement des capacités) et sur les stratégies de conservation de l'eau (y compris les techniques de captage des eaux); rapports sur les contraintes qui rendent difficile l'application des directives en vigueur relatives à la gestion des ressources naturelles (eaux, terres et ressources génétiques) et qui peuvent être appliquées en Afrique, en Asie et en Europe orientale; rapports, documentation, directives et méthodes sur la formation concernant la conservation de la biodiversité; et stratégies et directives concernant l'exploitation viable et la protection des ressources naturelles et autres des établissements humains; élaboration d'analyses ciblées et d'études de préinvestissement portant sur des points « névralgiques » ou des secteurs économiques donnés (tourisme par exemple), afin d'éliminer une ou plusieurs catégories de sources de polluants, notamment en établissant des partenariats secteur public-secteur privé et en organisant des réunions de partenaires;

- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (fonds extrabudgétaires). Mise en place et renforcement de dispositifs aux fins de consultations afin de prévenir les situations d'urgence écologique, de s'y préparer, d'en atténuer les effets et d'y faire face, et d'être en mesure de surveiller les zones sensibles d'un point de vue écologique; mise en place, amélioration et renforcement de dispositifs de collaboration afin d'empêcher que les camps de réfugiés ne portent atteinte au milieu et d'atténuer les atteintes, le cas échéant; promotion et facilitation de l'élaboration d'accords contraignants et non contraignants conclus avec les gouvernements et d'accords librement consentis avec le secteur privé et la

société civile permettant de résoudre les problèmes soulevés par les activités terrestres; et promotion de la coopération internationale aux fins de mise en oeuvre du Programme d'action mondial, y compris les recommandations issues de la première réunion intergouvernementale qui sera consacrée à l'examen du Programme en 2001;

- d) Coopération technique (fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs fournis aux gouvernements sur : la conception de projets visant à mobiliser les ressources, l'accent étant mis sur la remise en état du milieu; les programmes internationaux d'études universitaires supérieures portant sur la gestion de l'environnement à l'intention des pays en développement; l'élaboration et l'adoption de normes minimales de nature à atténuer les atteintes à l'environnement et à permettre de compenser les victimes; les mécanismes permettant d'établir les responsabilités et de compenser les victimes; l'élaboration et l'harmonisation des législations et réglementations concernant la faune et la flore sauvages; l'application des accords multilatéraux sur l'environnement; les mécanismes de financement novateurs, les dispositifs institutionnels efficaces et l'application des technologies appropriées; et la conception d'instruments juridiques similaires à l'Accord de Lusaka; fourniture d'un appui : au réseau d'experts africains spécialisés dans la gestion des eaux en milieu urbain au titre du programme intitulé « De l'eau pour les villes africaines »; aux secrétariats des conventions en vue d'harmoniser les méthodes d'établissement des rapports sur les délits écologiques; et aux agents des douanes aux frontières afin qu'ils conçoivent des stratégies visant à prévenir et à réprimer les délits écologiques; l'assistance technique aux fins d'application des politiques concernant les situations d'urgence écologique, notamment dans les pays en développement touchés; et l'assistance technique à certains pays pour la mise en oeuvre de la phase II du projet relatif au renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'environnement et des institutions compétentes en la matière en Afrique;
  - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : réunions et ateliers sur les politiques concernant les situations d'urgence écologique auxquels prennent part les pays en développement sujets à ces situations ou aux catastrophes naturelles ou en ayant récemment fait l'expérience; formation aux méthodes permettant de prévenir les situations d'urgence écologique, de s'y préparer, d'en atténuer les effets et d'y faire face, échange de données d'expérience dans ces domaines et surveillance des zones écologiquement sensibles; manuels de formation et ateliers visant à favoriser l'application de l'Accord de Lusaka; formation de responsables publics au droit et aux politiques; programmes et séminaires de formation à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques végétales, animales et microbiennes; et ateliers visant à favoriser l'exploitation de sources d'énergie de remplacement et de techniques à haut rendement énergétique;
  - iii) Bourses et dons : bourses de perfectionnement (comme celles attribuées au titre du programme conjoint Watson/PNUE de formation de spécialistes de l'environnement internationaux);
  - iv) Projets sur le terrain : projets pilotes portant sur : les changements climatiques et les questions connexes destinés aux petits États insulaires en développement d'Afrique; la participation des grands groupes à la gestion de l'environnement; la participation des parties intéressées à une gestion viable du milieu urbain, y compris la gestion intégrée des déchets; et les stratégies de conservation intégrée des sols et des eaux.

Tableau 12.13

**Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	242,2	242,2	2	2
Autres rubriques	61,1	70,6	–	–
<b>Total</b>	<b>303,3</b>	<b>312,8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Fonds extrabudgétaires	13 528,7	23 147,9	42	50

- 12.36 L'augmentation de 9 500 dollars au titre des dépenses prévues pour les autres rubriques permettra de couvrir la location, l'entretien et le remplacement de matériel de bureautique et de traitement de données, qui auraient dû normalement être imputés au budget ordinaire plutôt qu'aux fonds extrabudgétaires, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

**Sous-programme 4  
Technologie, industrie et économie**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : (financées uniquement par des fonds extrabudgétaires)*

- 12.37 La Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie sera chargée de l'exécution de ce sous-programme. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 4 du programme 10 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 12.14

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif :** Renforcer la capacité des décideurs, dans l'administration, le secteur industriel et les collectivités locales, d'élaborer et d'adopter des politiques, des stratégies et des pratiques moins polluantes et plus sûres, d'exploiter rationnellement les richesses naturelles, d'assurer une gestion sans danger des produits chimiques, et de prendre en compte les coûts environnementaux, de façon à réduire la pollution et les risques courus par les populations et l'environnement.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Modification des comportements des décideurs des administrations nationales, régionales et locales, des milieux financiers et industriels et du grand public, de façon qu'ils adoptent des modes de production et de consommation viables.	a) Nombre de pays, d'organisations et d'industries se dotant de politiques, réglementations et codes imposant l'adoption de procédés de production, de produits et de services moins polluants et plus sûrs.
b) Généralisation de l'emploi de sources d'énergie et de matières premières renouvelables au niveau national.	b) Nombre de pays indiquant expressément que leurs politiques et stratégies nationales en matière d'énergie prévoient le recours à des sources d'énergie renouvelable.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>c) Adoption de plus en plus fréquente, par les entreprises industrielles, de politiques de communication transparentes en ce qui concerne leur consommation de ressources naturelles et leurs performances dans les domaines environnemental et social, y compris la prise en compte des sexes spécifiques.</p> <p>d) Prise en compte des considérations environnementales dans les politiques relatives au commerce et à l'investissement.</p> <p>e) Plus grande capacité des pays d'évaluer les technologies et pratiques écologiquement rationnelles et de les adopter, et utilisation de plus en plus systématique, au niveau mondial, de techniques, produits et services moins polluants et plus sûrs.</p>	<p>c) Nombre d'entreprises appliquant les directives formulées dans l'initiative mondiale concernant l'établissement de rapports pour rendre compte de leur consommation de ressources naturelles et de leurs performances dans les domaines environnemental et social, y compris la prise en compte des sexes spécifiques.</p> <p>d) i) Nombre de gouvernements adoptant des politiques commerciales et d'investissement tenant compte des considérations environnementales;</p> <p>ii) Augmentation du nombre de partenaires du secteur privé mettant au point et utilisant des procédés et pratiques écologiques de nature à favoriser des investissements considérés comme écologiquement rationnels.</p> <p>e) Nombre des pays qui sont mieux à même d'évaluer et d'adopter des technologies et des pratiques écologiquement rationnelles grâce aux activités de renforcement des capacités menées par le PNUE.</p>

### Facteurs externes

- 12.38 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs sous réserve : a) que les pays soient politiquement stables et ne changent pas de politique en matière d'environnement; b) que les gouvernements empêchent résolument les entreprises industrielles et commerciales de porter atteinte à l'environnement en leur imposant l'utilisation de techniques de production moins polluantes, en les incitant à utiliser des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelable et en adoptant des politiques commerciales et environnementales complémentaires; c) que les entreprises industrielles participent activement à ces initiatives, notamment en les finançant; et d) que les contributions volontaires au Fonds pour l'environnement et autres financements externes soient suffisants pour permettre l'exécution du programme de travail.

### Produits

- 12.39 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le sous-programme donnera lieu à la réalisation des produits ci-après :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires)
- i) Conférences des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Services fonctionnels. Fourniture à titre temporaire, conjointement avec la FAO, de services de secrétariat au Comité intergouvernemental de négociation et à ses organes subsidiaires (4 réunions);

- ii) Comité intergouvernemental de négociation d'un instrument juridiquement contraignant pour ce qui est de l'application des mesures prises à l'échelle internationale concernant certains polluants organiques persistants. Services fonctionnels. Fourniture à titre temporaire de services de secrétariat au Comité intergouvernemental de négociation et à ses organes subsidiaires (4 réunions);
  - iii) Groupes spéciaux d'experts : réunions d'experts sur les possibilités d'action en matière de modes de consommation, à l'intention des spécialistes internationaux et des décideurs du secteur public et du milieu industriel (2 réunions);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires)
- i) Publications en série : *Industry and Environment Review* (4 numéros);
  - ii) Supports techniques à l'intention d'utilisateurs externes : modules de formation à la gestion de l'environnement (1); manuel sur l'évaluation intégrée des politiques, programmes et plans, publié sur support papier et sur le Web (1); publication relative aux pratiques, réglementations et directives propres à assurer une conception, une planification, une construction et un entretien satisfaisants des édifices (1); nouveaux codes, accords et instruments nécessaires à la mise en oeuvre des principales politiques et principaux éléments des programmes pour une production moins polluante et programme APELL (Sensibilisation et préparation aux urgences locales) (2); rapport sur l'activité menée à ce jour par les centres et réseaux pour une production moins polluante et sur leurs méthodes (1); rapports d'évaluation, aux niveaux sous-régional, régional et mondial, du degré d'exposition aux substances chimiques et des risques qu'elles font encourir (3); études de cas sur le transfert de techniques écologiquement rationnelles de gestion du milieu urbain et des ressources en eau (4); formation, à l'aide d'ordinateurs, de CD-ROM et du Web, à l'évaluation des risques écologiques et des écotecnologies et aux systèmes de gestion de l'environnement (1); contributions à la mise au point de directives sur l'évaluation des techniques appliquées à la gestion du milieu urbain et des ressources en eau (1); contributions à la mise en oeuvre du Pacte mondial au moyen de matériaux d'information (1); système d'appui à la prise de décisions pour un aménagement planifié et intégré des bassins versants qui permettent notamment de lutter contre l'eutrophisation (1); déclarations et codes internationaux concernant les politiques d'achat et la gestion des filières d'approvisionnement et de certains secteurs, dont celui de la publicité (2); directives et instruments permettant de tenir compte des problèmes d'environnement dans le domaine des transports; critères généraux de viabilité visant à permettre d'évaluer des investissements et des projets, à l'usage des établissements financiers et des organismes publics; documents d'information et activités concernant l'économie, le commerce et l'environnement, rendus publics sur support papier et sur le Web (4); documents d'information (directives, manuels, brochures et pochettes d'information à l'intention des médias) portant sur l'utilisation et la gestion viables des ressources en eau douce (4); documents d'information sur l'environnement et la finance, publiés sur support papier et sur le Web (4); documents d'information tels que bulletins et communiqués, par exemple, à l'intention d'un réseau d'experts, publiés sur support papier et sur des pages interactives du site Web (12); systèmes d'information et déclarations sur les modes de consommation viables à l'intention des grands groupes du monde des affaires et de la société civile (2); modules de formation interactifs informatisés sur les phytotechnologies et la gestion des écosystèmes (1); méthodes d'évaluation intégrée des politiques sectorielles relatives au commerce et version révisée d'un manuel de référence sur la question (1); monographies sur les méthodes et techniques de gestion des transports urbains propres à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution

atmosphérique dans les villes, publiées sur support papier et sur Internet (2); mise en place, sur le Web, d'un centre d'information qui permette de recenser les besoins, d'obtenir et de diffuser des renseignements et de mener des débats concernant les techniques écologiquement rationnelles (1); exploitation d'un centre d'échanges d'informations sur les polluants organiques persistants, les métaux lourds et d'autres produits chimiques (1); exploitation d'un centre de courrier électronique aux fins du transfert de technologies écologiquement rationnelles (1); documents sur les aspects environnementaux des négociations menées dans le cadre de l'OMC, à l'appui des activités du PNUE et du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC (4); matériaux d'appui à la planification et à la gestion des bassins versants et des eaux de surface (1); document d'orientation sur la gestion de l'eau douce (1); informations pratiques et documents de référence concernant le rendement énergétique et la gestion des sources d'énergie, à l'intention des gestionnaires d'unités de production (1); rapport sur une conférence internationale, comprenant notamment ses recommandations quant aux moyens de lever les obstacles à l'emploi d'instruments économiques favorables à un développement durable (1); rapport sur l'étude de cas relative au rôle des institutions financières dans la promotion d'un développement durable (1); rapport sur le projet d'expérimentation de modes de transport économes en énergie et écologiquement rationnels dans les pays en développement (1); rapport au Sommet mondial pour le développement durable sur la suite donnée par les entreprises industrielles aux dispositions d'Action 21 les concernant, en particulier celles du chapitre 30 (1); rapports sur des enquêtes et études et documents d'orientation concernant les politiques propres à favoriser l'adoption de modes de consommation viables (2); rapports de la série « Engaging Stakeholders », y compris une nouvelle enquête de référence (2); rapports de deux réunions internationales sur la finance, l'environnement et le développement (2); rapports sur les progrès accomplis par les gouvernements et le milieu de l'industrie dans la mise en oeuvre de la Déclaration internationale sur une production moins polluante et de divers codes et instruments (1); rapports, publications et comptes rendus de débats destinés à aider les pays en développement et les pays en transition à protéger leur population et leur environnement contre les polluants organiques persistants et d'autres produits chimiques (1); manuels et matériaux de formation destinés à des secteurs déterminés et listes récapitulatives de documents de caractère plus général aux fins de la diffusion et de la mise en oeuvre de politiques de consommation viables (2); séries de cassettes vidéo et de CD-ROM montrant des moyens éprouvés et écologiquement rationnels de faire des villes des écosystèmes viables (2); rapports sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de procédés de production moins polluants aux niveaux local et régional, destinés à aider les autorités et les entreprises industrielles nationales (1); bases de données consultables sur le Web, portant sur des questions précises telles que l'évaluation du cycle de vie des produits, leur conception et leur étiquetage et les services (2); documents techniques et publications sur les villes en tant qu'écosystèmes viables, publiés sur support papier et sur le Web (2); documents techniques sur la gestion des eaux douces et des eaux usées, les réseaux d'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées (2); documents techniques sur l'utilisation des phytotechnologies (dépollution à l'aide des végétaux, écohydrologie et génie écologique) (2); rapports techniques sur les moyens de promouvoir la sécurité chimique (6); rapports techniques, directives et programme de formation concernant la gestion de l'environnement dans les grands secteurs industriels (4); module de formation et monographie sur les principes et directives de base à suivre en matière d'architecture pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (2); modules de formation à l'évaluation des méthodes de gestion du milieu urbain et des ressources en eau d'un point de vue écologique (1); programmes de

formation et documents d'information visant à renforcer les capacités en matière de production moins polluante et plus sûre aux niveaux national et régional, destinés notamment aux établissements d'enseignement du monde entier (2); mise à jour de logiciels visant à faciliter l'adoption de techniques écologiquement rationnelles permettant de faire des villes des écosystèmes viables (1); mise à jour des données du système d'information sur les techniques écologiquement rationnelles, publiées sur Internet et sur CD-ROM (1);

- iii) Communiqués et conférences de presse et expositions : réunions d'information régulières sur l'économie, le commerce et l'environnement, destinées aux missions permanentes à Genève et à Nairobi (2); conférences de la société ou de l'association pour les villes en tant qu'écosystèmes viables (1); expositions sur les questions relatives aux ressources en eau douce, à l'intention du grand public (2); colloque international sur l'écologie industrielle des villes (1); organisation de réunions des institutions compétentes d'Afrique, d'Asie, d'Europe centrale et d'Amérique latine susceptibles de favoriser un usage plus systématique des manuels, directives et documents de formation du PNUE relatifs aux méthodes d'évaluation et aux mesures d'incitation (2);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (fonds extrabudgétaires). Création d'une entité regroupant l'OMC, la CNUCED, le PNUD, la Commission du développement durable et des organisations non gouvernementales, chargée de renforcer le dialogue et la coopération entre eux dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement; réunion consultative annuelle avec des associations industrielles et commerciales, activités menées conjointement avec elles (telles que la création d'un prix international de l'environnement en collaboration avec la Chambre internationale de commerce, par exemple) et établissement de publications en coopération avec le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable; réunions consultatives avec les organisations régionales et les associations industrielles en vue de déterminer leurs besoins en matière d'orientation et d'information; mise en chantier d'au moins deux initiatives de portée mondiale à participation volontaire dans de grands secteurs de l'industrie comme les sports et les loisirs, la distribution et les services de consultation; réunions de coopération avec des organisations régionales et des associations industrielles de différents pays visant à favoriser un plus grand respect des réglementations et l'utilisation de bonnes pratiques et études sur le civisme exemplaire de certaines entreprises; activités de coopération tendant à sensibiliser l'opinion publique internationale à la nécessité d'adopter des politiques, stratégies et technologies propres à atténuer les conséquences des changements climatiques et à permettre de s'y adapter (tels que les indicateurs du PNUE relatifs aux émissions de gaz à effet de serre) afin de réduire les émissions de ces gaz et, de façon plus générale, de régler les problèmes causés par les changements climatiques; coopération internationale avec le monde des affaires, l'industrie, les organisations syndicales et les organisations non gouvernementales aux fins de la mise en oeuvre du Pacte mondial proposé par le Secrétaire général; coopération internationale avec l'industrie aux fins de l'application des recommandations formulées par le Sommet mondial pour le développement durable; organisation de réunions entre le secrétariat de l'OMC et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE; organisation d'une réunion des ministres du commerce et de l'environnement visant à examiner d'importantes questions d'actualité concernant les liens entre les politiques commerciales et les politiques environnementales; prestation des services nécessaires à l'initiative des architectes et urbanistes pour les villes en tant qu'écosystèmes viables; prestation des services nécessaires à une initiative prise par plus de 10 fabricants automobiles du monde entier sous l'égide du PNUE et à la réunion à laquelle elle donne lieu tous les deux ans au moins; prestation des services nécessaires à une initiative relative aux services financiers ten-

dant à promouvoir financièrement le développement durable, à laquelle prennent part plus de 260 sociétés de 51 pays;

- d) Coopération technique (fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs : fourniture de conseils relatifs à l'application d'instruments inspirés des principes énoncés dans le Protocole de Kyoto qui servent à évaluer des projets axés sur la réduction des incidences des émissions de gaz à effet de serre qui s'appuient sur des techniques faisant appel à des sources d'énergie renouvelable; fourniture de services consultatifs et échanges d'informations concernant les polluants organiques persistants, les métaux lourds et d'autres produits chimiques; incitation à la création de nouveaux centres pour une production moins polluante, de réseaux d'experts et d'institutions rattachés aux réseaux en place; services consultatifs et appui aux institutions financières qui financent la mise au point de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelable; projets pilotes destinés à aider les pays en développement et les pays en transition à protéger leur population et leur environnement contre les polluants organiques persistants et d'autres produits chimiques en leur fournissant des conseils et en renforçant leurs capacités en la matière; fourniture de directives et de conseils aux pays en développement concernant l'évolution du marché de l'énergie et le nombre croissant des possibilités offertes par les technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelable; fourniture de directives et de conseils aux gouvernements en matière de planification écologiquement rationnelle de l'utilisation de l'énergie; et appui au fonctionnement des centres et réseaux pour une production moins polluante;
  - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers de sensibilisation et programme de formation concernant la réduction et/ou l'élimination des polluants organiques persistants et la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, à l'intention des pays en développement et des pays en transition; séminaire/atelier international sur les phytotechnologies et la gestion des écosystèmes; ateliers internationaux et séminaires de haut niveau sur les principaux problèmes et procédés en matière de production moins polluante et plus sûre, notamment la préparation préalable aux situations d'urgence et les interventions d'urgence dans les principaux secteurs industriels et de services; consultations, ateliers et séminaires régionaux visant à favoriser l'évaluation des risques écologiques et des ecotechnologies; séminaires dans les régions comprenant des pays en développement et des pays en transition, consacrés aux techniques écologiquement rationnelles de gestion des transports urbains et de l'énergie propres à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique des villes; série de séminaires sur les technologies écologiquement rationnelles propres à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment; formation de décideurs et de gestionnaires du milieu industriel à l'application de procédés de production moins polluants et plus sûrs; atelier/conférence organisé au titre de l'initiative des architectes et des urbanistes pour les villes en tant qu'écosystèmes viables; ateliers sur l'évaluation intégrée des politiques commerciales aux niveaux national, régional et international; ateliers consacrés aux technologies écologiquement rationnelles et à la gestion de l'environnement; ateliers sur l'aménagement intégré des bassins versants et utilisation des logiciels pertinents;
  - iii) Projets opérationnels : projets pilotes visant à démontrer la possibilité d'appliquer des technologies écologiquement rationnelles dans le secteur de la construction pour réduire les émissions de gaz à effet de serre; projets de pays visant à dresser le bilan de la libéralisation du commerce; projets de pays comportant des études de cas sur l'utilisation de systèmes intégrés de comptabilité écologique et économique.

Tableau 12.15

**Ressources nécessaires : sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Fonds extrabudgétaires	63 209,2	60 103,2	127	120

12.40 Les activités entreprises dans le cadre du sous-programme seront financées exclusivement par des fonds extrabudgétaires.

**Sous-programme 5  
Coopération et représentation régionale**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 355 900 dollars*

12.41 La Division de la coopération et de la représentation régionale est chargée de l'exécution de ce sous-programme. Le programme de travail est basé sur le sous-programme 5 du programme 10 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Ce sous-programme repose sur le principe que les politiques générales du PNUE sont définies par la direction du PNUE au siège en étroite coopération avec les directeurs régionaux. La mise en oeuvre régionale des politiques ainsi définies est menée par les bureaux régionaux en étroite coopération avec les divisions du siège concernées.

Tableau 12.16

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif :** Veiller à ce que les préoccupations, les priorités et les perspectives régionales soient dûment prises en compte par le PNUE lors de l'élaboration de ses politiques, de la planification à la mise en oeuvre, et à ce que les décisions du Conseil d'administration du PNUE soient effectivement appliquées par les régions.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la coopération entre les gouvernements au niveau des régions et des sous-régions, dans l'action menée face aux problèmes écologiques mondiaux et régionaux, compte tenu notamment des préoccupations de tous, hommes et femmes.	a) i) Le nombre d'instances et d'organes associés se penchant sur les problèmes écologiques régionaux et sous-régionaux; ii) Le nombre de pays ayant formulé et adopté, pour s'attaquer aux problèmes écologiques et intervenir dans les situations d'urgence, des politiques et des stratégies qui tiennent compte des besoins de l'ensemble des populations, hommes et femmes.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
b) Renforcement des mesures (juridiques, politiques, institutionnelles) prises par les gouvernements pour faire face aux problèmes écologiques prioritaires, à l'échelon national et à l'échelon régional, et pour mettre en oeuvre les accords multilatéraux de protection de l'environnement.	b) Le nombre de gouvernements bénéficiant de conseils pratiques dans la mise en oeuvre des accords multilatéraux de protection de l'environnement fournis par les bureaux régionaux, en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et les secrétariats de conventions compétents.

### Facteurs externes

- 12.42 Ce sous-programme devra atteindre les objectifs visés et obtenir les résultats escomptés dans l'hypothèse où : a) la stabilité politique règne au niveau des autorités nationales et des pouvoirs publics; b) que les gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales sont résolus et disposés à coopérer entre eux et avec le PNUE face aux problèmes écologiques, à l'échelon aussi bien mondial que régional; c) les contributions volontaires au Fonds pour l'environnement et les autres sources de financement externes permettent de mener à bien le programme de travail.

### Produits

- 12.43 Au cours de l'exercice 2002-2003, les produits ci-après seront exécutés :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
    - i) Service fonctionnels. Services de secrétariat et appui fonctionnel aux réunions préparatoire régionales européennes des réunions de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique; services de secrétariat et appui fonctionnel à la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et de l'aménagement paysager; services de secrétariat au Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est; services de secrétariat à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement; services de secrétariat à la quatorzième réunion du Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes;
    - ii) Documents à l'intention des organes délibérants. Bureau régional pour l'Afrique : rapports sur la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement; sur les réunions de ses organes subsidiaires; Bureau régional pour l'Europe : contribution à la préparation du cadre régional, qui représentera l'appui fonctionnel qui servirait de contributions techniques au processus préparatoire de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement en Europe, qui se tiendra à Kiev en mai 2002, et du Sommet mondial pour l'environnement durable; stratégie révisée pour la diversité biologique en Europe représentant un apport à la Conférence ministérielle de Kiev sur l'environnement en Europe; rapport technique sur un thème qui fera progresser le programme tant mondial qu'europpéen pour l'environnement, qui sera présenté à la Conférence ministérielle sur l'environnement en Europe, qui aura lieu à Kiev en mai 2002; examen actualisé de l'état des accords multilatéraux sur l'environnement en Europe, à titre de contribution à la Conférence ministérielle sur l'environnement en Europe à Kiev;

- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires)
  - i) Missions d'enquête (Bureau régional pour l'Europe) : missions d'enquête menées par le PNUE sur les situations d'urgence et les catastrophes écologiques en Europe, sur demande;
  - ii) Communiqués de presse, conférences de presse : informations à l'intention des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies sur les manifestations importantes. Conférence de presse et réunions à l'intention de responsables gouvernementaux sur les problèmes et les manifestations ayant trait à l'environnement en Afrique (Bureau régional pour l'Afrique); en Europe (Bureau régional pour l'Europe); en Asie et dans le Pacifique (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique); en Amérique latine et dans les Caraïbes (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes); en Amérique du Nord (Bureau régional pour l'Amérique du Nord) et en Asie occidentale (Bureau régional pour l'Asie occidentale);
  - iii) Documentation technique à l'intention des usagers externes
    - a. Bureau régional pour l'Afrique : perspectives communes et documents de synthèse sur les accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement; rapports d'évaluation des effets de catastrophes et de conflits civils sur l'environnement dans la région de l'Afrique; diffusion, auprès des gouvernements des pays africains, d'informations actualisées sur les problèmes écologiques nouveaux en Afrique; rapport d'évaluation des effets des politiques commerciales sur l'environnement dans la sous-région du marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA); rapport sur les initiatives du secteur privé et des ONG pour améliorer la gestion de l'environnement en Afrique; profils actualisés des politiques menées en matière d'environnement par les pays et les organisations régionales en Afrique;
    - b. Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : diffusion d'informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'action régional auprès des gouvernements de la région de l'Asie et du Pacifique et du Conseil d'administration du PNUE, dans le cadre d'une action coordonnée avec la CESAP; profils actualisés, sur support papier et sur un site Web, des politiques et activités des pays et des organisations régionales de la région de l'Asie et du Pacifique dans le domaine de l'environnement;
    - c. Bureau régional pour l'Europe : monographies sur les aspects économiques des transports, de la santé et de l'environnement dans les grandes villes européennes; communication aux gouvernements d'informations actualisées sur la mise en oeuvre des accords multilatéraux de protection de l'environnement en Europe; documents de synthèse sur la mise en oeuvre des accords multilatéraux de protection de l'environnement en Europe; documents d'information, y compris des communiqués de presse et des dossiers de presse sur les questions et les manifestations ayant trait à l'environnement; brochures sur le Service de la diversité biologique du Bureau régional pour l'Europe et d'autres initiatives européennes (Caspie, Caucase, etc.); déclarations conjointes de l'Agence européenne pour l'environnement et du PNUE sur les questions de politique générale aux problèmes fondamentaux ou nouveaux touchant l'environnement; documents, rapports, CD-ROM et publications sur les bonnes pratiques à diffuser en Europe; recommandations formulées lors des réunions préparatoires et des réunions de suivi de la Conférence ministérielle de Kiev et du Sommet mondial pour le développement

- durable; apports techniques aux chapitres internationaux des rapports sur la performance environnementale; profils actualisés, sur support papier et sur un site Web, des politiques et des activités en matière d'environnement des pays européens et des organisations ayant leur siège en Europe; profils actualisés des priorités et des activités en matière d'environnement de toutes les organisations ayant leur siège à Genève (peuvent être consultés sur un site Web); centre d'information sur la diversité biologique pour l'Europe orientale et les États nouvellement indépendants de cette région; informations actualisées sur le Réseau européen de comités nationaux pour le PNUE, disponibles sur un site Web;
- d. Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : informations sur la mise en oeuvre des accords multilatéraux de protection de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes; documents d'information, notamment suppléments au journal *Tierramerica* et publications apparentées; bulletins et communiqués sur les activités menées dans la région; rapports régionaux, sous-régionaux et nationaux sur l'état de l'environnement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; rapports sur la mise en oeuvre des accords multilatéraux de protection de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes; profils actualisés, sur support papier et sur un site Web, des politiques et des activités en matière d'environnement des pays et des organisations régionales dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes;
- e. Bureau régional pour l'Amérique du Nord : communication aux gouvernements de la région de l'Amérique du Nord d'informations sur les programmes du PNUE, y compris sur ses activités se rapportant aux accords multilatéraux de protection de l'environnement; publication d'un ouvrage intitulé « *North American Perspectives on global environmental governance* » (Point de vue de l'Amérique du Nord sur la gestion de l'environnement mondial); rapport sur les domaines d'intérêt commun susceptibles d'intéresser des partenaires potentiels tels que la Société financière internationale et le Fonds monétaire internationale; profils actualisés, sur un site Web, des priorités, des politiques et des activités d'organisations nord-américaines ou ayant leur siège aux États-Unis dans le domaine de l'environnement;
- f. Bureau régional pour l'Asie occidentale : informations actualisées, destinées aux Gouvernements, au Conseil d'administration du PNUE et à la Ligue des États arabes, sur l'état de mise en oeuvre du programme régional, en coordination avec le Conseil des ministres arabes responsable de l'environnement (CAMRE); services d'information à l'intention des gouvernements de la région de l'Asie occidentale, y compris informations actualisées sur les accords multilatéraux de protection de l'environnement et publications techniques; profils actualisés, disponibles sur support papier et sur un site Web, des politiques des pays et organisations régionales de l'Afrique occidentale en matière d'environnement;
- iv) Promotion d'instruments juridiques. Bureau régional pour l'Europe : contribution à une démarche intégrée dans la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et de l'aménagement paysager; contribution à l'instrument juridique sur les transports, l'environnement et la santé adopté comme suite aux recommandations formulées par la Conférence ministérielle sur la santé et l'environnement qui s'est tenue à Londres en 1999; nouveaux instruments juridiques ou plan administratif visant à protéger les écosystèmes de montagne du Caucase;

- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- i) Bureau régional pour l'Afrique : coopération et collaboration avec les ONG et le secteur privé pour améliorer l'environnement en Afrique;
  - ii) Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : mise en place, en liaison étroite avec les gouvernements et d'autres organismes, d'un système d'alerte rapide et de communication dans la région de l'Asie et du Pacifique; coopération internationale avec les ONG, les organisations communautaires et le secteur privé en vue d'améliorer l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique; projets communs avec les organes intergouvernementaux sous-régionaux (Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud; Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement et Sous-Programme de coopération de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement), compte tenu des priorités définies pour chacune des quatre sous régions de l'Asie et du Pacifique; gestion de réseaux fonctionnels à l'intention des médias, des ONG, des milieux universitaires et des comités nationaux de la région;
  - iii) Bureau régional pour l'Europe : cadre régional coordonné pour la préparation et la mise en oeuvre des éléments relatifs à la diversité biologique dans les conclusions de la Conférence ministérielle de Kiev de 2002; projets de mémorandum d'accord et rapports et réunions sur la coopération avec l'Union européenne et d'autres organes sous-régionaux, service d'alerte rapide des gouvernements européens en cas d'urgence écologique, éventuellement avec le PNUE et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires; coopération avec des ONG, des organisations communautaires et le secteur privé afin d'améliorer des courants d'information et de promouvoir l'action en faveur de l'environnement en Europe; projets communs conçus avec l'OMS dans les nouveaux domaines de coopération énumérés dans le Mémorandum d'accord signé par le PNUE et l'OMS en 1999, peut-être sur les questions de santé, d'environnement et d'économie et les questions de transports, de santé et d'environnement dans les grandes villes d'Europe; soutien logistique à des manifestations liées à l'environnement telles que la Journée mondiale de l'environnement; des manifestations et programmes s'adressant aux jeunes et des activités et manifestations sportives dans la région de l'Europe; manifestations et tables rondes à la Maison internationale de l'environnement, avec la participation notamment des milieux environnementalistes de Genève; appui aux comités nationaux dans l'exécution de leurs programmes de travail et échange d'informations;
  - iv) Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : élaboration d'une stratégie de collecte de fonds s'appuyant sur les activités et projets du Comité technique interorganisations du Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes; coopération à l'appui du Plan d'action régional et du programme de travail dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes;
  - v) Bureau régional pour l'Amérique du Nord : coopération avec les ONG et les groupes de la société civile basés en Amérique du Nord pour encourager l'établissement de liens entre les programmes ainsi que l'échange d'informations; soutien logistique aux consultations régionales entre le PNUE et les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Canada sur les problèmes écologiques mondiaux; rencontres avec les sociétés nord-américaines pour les inciter à adhérer aux accords facultatifs parrainés par le PNUE; contacts pour obtenir l'appui de la région d'Amérique du Nord face aux situations d'urgence dans d'autres régions, y compris la rédaction d'un rapport présentant diverses options pour le financement, par la région, d'interventions en cas d'urgence

écologique; coopération avec des organisations multilatérales nord-américaines pour élaborer des programmes et projets dans certains domaines liés à l'environnement, par exemple l'environnement urbain, etc., y compris le renforcement des capacités dans d'autres régions;

- vi) Bureau régional pour l'Asie occidentale : mettre en place, en étroite liaison avec les gouvernements et d'autres organismes, un système d'alerte rapide et de communication dans la région de l'Asie occidentale; coopération internationale avec les ONG, les organisations communautaires et le secteur privé pour améliorer l'environnement en Asie occidentale; gestion de réseaux fonctionnels à l'intention des médias, des ONG, des milieux universitaires et des comités nationaux de la région.
- d) Coopération technique (fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs :
    - a. Bureau régional pour l'Afrique : services consultatifs fournis aux gouvernements et organisations sous-régionales en Afrique sur la restauration de l'environnement dans les pays touchés; aux gouvernements africains sur des questions précises concernant l'environnement; appui informationnel et pratiques aux gouvernements et aux organisations régionales et sous-régionales dans la mise en oeuvre des accords multilatéraux de protection de l'environnement en Afrique; diffusion d'informations et mise en place d'un service de renseignements sur les priorités et les activités en matière d'environnement dans la région de l'Afrique, à l'intention des gouvernements, des organisations régionales et sous-régionales, des ONG et du secteur privé; échange d'informations et service d'éducation par les médias à l'intention des gouvernements, des ONG, de la société civile et du grand public en Afrique; soutien logistique aux gouvernements et aux organisations sous-régionales en Afrique dans l'évaluation des effets des catastrophes et des conflits civils sur l'environnement; soutien logistique à des manifestations spéciales liées à l'environnement telles que la Journée mondiale de l'environnement, la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la campagne « Nettoyons notre planète » en Afrique; services de soutien fournis aux gouvernements africains dans la formulation de politiques et l'élaboration de projets; services d'information à l'intention des gouvernements, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile en Afrique; services d'appui : aux organisations sous-régionales africaines dans la formulation de plans d'action dans le domaine de l'environnement et dans l'élaboration de projets financés par le FEM concernant les ressources en terre et en eau; aux centres d'information de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement dans l'organisation d'ateliers de formation; et aux comités nationaux pour le PNUE en Afrique;
    - b. Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : services consultatifs sur les lois en matière d'environnement et la prise en compte de considérations écologiques dans les décisions intéressant le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique; services d'information à l'intention des gouvernements de la région, notamment informations actualisées sur les accords multilatéraux de protection de l'environnement et publications techniques; soutien logistique et/ou services consultatifs techniques, à la demande des gouvernements, en ce qui concerne les situations d'urgence écologique dans la région de l'Asie et du Pacifique; soutien logistique aux manifestations spéciales ayant trait à l'environnement, comme la célébration de la Journée mondiale de l'environnement et les programmes et manifestations intéressant les jeunes dans la région de l'Asie et du Pacifique; conseils

et appui pratique aux organes intergouvernementaux sous-régionaux (ANASE, Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement, Sous-Programme de coopération de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement) en ce qui concerne les accords multilatéraux de protection de l'environnement, en vue de définir les positions sous-régionales communes dans la région de l'Asie et du Pacifique, et de mettre en oeuvre des stratégies et plans d'action sous-régionaux pour la protection de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique; appui pratique aux gouvernements et instances de l'Asie et du Pacifique en ce qui concerne la mise en oeuvre de huit secteurs convenus du Programme d'action régional; services d'information à l'intention des gouvernements, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile dans l'Asie et le Pacifique; services d'appui aux gouvernements et aux programmes sous-régionaux de protection de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique, dans l'élaboration de projets susceptibles d'être financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international et d'autres organes; appui à l'élaboration de projets du FEM concernant les problèmes environnementaux régionaux et sous-régionaux prioritaires dans l'Asie et le Pacifique; appui technique et financier à la mise en oeuvre de programmes sous-régionaux d'éducation et de formation, de type classique ou non classique, à la planification et à la prise de décisions; sensibilisation du public et communication;

- c. Bureau régional pour l'Europe : services consultatifs fournis aux gouvernements européens sur les questions juridiques, le renforcement des capacités et la mise en oeuvre de la Convention d'Aarhus; soutien logistique et/ou services consultatifs techniques à la demande des gouvernements en ce qui concerne les situations d'urgence écologique en Europe; services consultatifs techniques fournis aux gouvernements européens sur les questions de diversité biologique; services consultatifs techniques et juridiques, visant à affiner le Programme d'action mondial pour la protection de l'environnement marin contre la pollution due aux activités terrestres et l'évaluation mondiale intégrée des eaux internationales (en particulier dans la perspective de la Convention de Bucarest, de la Convention concernant le Danube et de la future Convention-cadre sur la protection de l'environnement marin de la mer Caspienne);
- d. Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : services consultatifs : aux gouvernements et autres institutions dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour l'élaboration d'instruments juridiques et le transfert de technologie et pour l'élaboration de projets du FEM concernant les problèmes écologiques prioritaires de la région; aux gouvernements et organisations régionales et sous-régionales de l'Amérique latine et des Caraïbes pour l'application de politiques et de stratégies essentielles concernant les ressources en eau; aux gouvernements de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la mise en oeuvre des conventions sur la diversité biologique, la désertification, les changements climatiques et l'ozone; soutien logistique et/ou services consultatifs techniques à la demande des gouvernements en ce qui concerne les situations d'urgence écologique dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; appui logistique aux manifestations spéciales ayant trait à l'environnement, telle que la Journée mondiale de l'environnement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; soutien politique aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans

l'application du Plan d'action régional; services d'information à l'intention des gouvernements, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; services d'appui aux campagnes pour l'adoption de modes de production moins polluants, au Mécanisme de sensibilisation et préparation des collectivités locales aux situations d'urgence à l'écotourisme et aux programmes concernant les déchets toxiques dans la région; aux comités nationaux et aux ONG dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans l'exécution de leurs programmes de travail et l'échange d'informations; à la mise en oeuvre et l'évaluation consécutive du Projet de citoyenneté mondiale en matière d'environnement, financé par le FEM, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; appui technique et financier aux réseaux nationaux de formation dans le domaine de l'environnement et aux programmes de formation en matière d'environnement dans la région; soutien logistique aux gouvernements et à la société civile en vue de la préparation du Sommet mondial pour le développement durable et de la mise en oeuvre des résultats dans la région;

- e. Bureau régional pour l'Amérique du Nord : service d'information et documents à l'intention de personnalités des gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Canada;
- f. Bureau régional pour l'Asie occidentale : services consultatifs aux gouvernements de la région de l'Asie occidentale sur les lois concernant l'environnement et la prise en compte de considérations écologiques dans la prise de décisions intéressant le développement; aux gouvernements de la région de l'Asie occidentale dans l'application des protocoles aux conventions sur la lutte contre la désertification et sur la diversité biologique; soutien logistique et/ou services consultatifs techniques à la demande des gouvernements en ce qui concerne les situations d'urgence écologique dans la région de l'Asie occidentale; soutien logistique à des manifestations spéciales ayant trait à l'environnement, telles que la Journée mondiale de l'environnement, la Journée mondiale de l'eau, la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et les manifestations et programmes intéressant les jeunes et les enfants dans la région de l'Asie occidentale; conseils pratiques concernant les accords multilatéraux de protection de l'environnement et l'élaboration de positions sous-régionales communes dans la région de l'Asie occidentale; soutien politique à la mise en oeuvre des plans d'action et stratégies des sous-régions ayant trait à l'environnement en Asie occidentale; soutien politique aux gouvernements et instances dans la mise en oeuvre du programme régional de développement durable écologiquement viable dans la région de l'Asie occidentale, 2001-2004; services d'information en arabe à l'intention des gouvernements, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile dans la région de l'Asie occidentale; soutien aux gouvernements et aux programmes environnementaux sous-régionaux dans l'élaboration de projets concernant les problèmes écologiques prioritaires au niveau de la région et des sous-régions en Asie occidentale, qui seraient financés par le FEM et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international; soutien à l'élaboration de programmes/projets communs intéressant les priorités en matière d'environnement dans les deux sous-régions de l'Asie occidentale; soutien technique et financier à la mise en oeuvre de programmes sous-régionaux d'éducation et de formation en matière d'environnement en Asie occidentale, de type classique ou non classique, à la planification et à la prise de décisions; sensibilisation du public et communication;

- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : bureau régional pour l’Afrique : formation technique à l’intention de responsables gouvernementaux africains sur diverses questions ayant trait à l’environnement; bureau régional pour l’Europe : ateliers/tables rondes/campagnes d’information sur les possibilités offertes et les problèmes posés par les modes de consommation durable en Europe centrale et orientale; bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes : cours de formation sur la gestion durable des ressources naturelles au niveau des collectivités en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Tableau 12.17

**Ressources nécessaires : sous-programme 5**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 222,4	1 186,9	7	7
Autres rubriques	150,9	169,0	–	–
<b>Total</b>	<b>1 373,3</b>	<b>1 355,9</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Fonds extrabudgétaires	23 590,8	23 877,2	87	95

- 12.44 La réduction de 35 500 dollars à la rubrique des postes est due aux économies réalisées en rémunérant un administrateur de la classe P-5 sur la base des coûts standard de Washington plutôt que de ceux de New York, le Bureau régional pour l’Amérique du Nord ayant été transféré de New York à Washington. L’augmentation de 18 100 dollars pour les autres rubriques correspond à des frais de location, de maintenance et de remplacement de matériel de bureautique et de traitement des données.

**Sous-programme 6  
Conventions sur l’environnement**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 547 600 dollars*

- 12.45 La Division des conventions sur l’environnement sera chargée de l’application de ce sous-programme. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 6 du programme 10 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 12.18

**Objectifs pour l’exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif :** Resserrer les liens et améliorer la coordination entre les conventions sur l’environnement et les accords connexes (en respectant le statut des secrétariats des conventions et les prérogatives des conférences des parties aux conventions concernées en matière de prise de décisions, afin de faciliter aux gouvernements l’exécution des engagements qu’ils ont pris au titre des conventions) et renforcer la capacité des gouvernements d’appliquer les conventions auxquelles ils sont parties.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Améliorer la coopération, les liens et les synergies entre les conventions sur l'environnement et les accords internationaux connexes.	a) Augmentation du nombre d'accords de coopération entre les conventions sur l'environnement dans les domaines d'intérêt commun, y compris ceux qui ont été facilités par le PNUE.
b) Renforcer les conventions et plans d'action sur les mers régionales.	b) Augmentation du nombre de pays ayant ratifié ou appliquant les conventions et plans d'action sur les mers régionales.
c) Adopter de nouveaux instruments internationaux juridiquement contraignants, y compris des protocoles afférents aux conventions en vigueur.	c) Adoption par les pays et entrée en vigueur d'instruments internationaux juridiquement contraignants.
d) Aider les pays à s'acquitter de leurs obligations aux termes des conventions sur l'environnement.	d) Augmentation du nombre de pays qui bénéficient d'assistance du PNUE et de secteurs visés par cette assistance; et satisfaction des gouvernements, exprimée soit directement soit par le biais d'organes intergouvernementaux et d'organisations internationales, concernant l'assistance reçue du PNUD.
e) Encourager les secrétariats des conventions et les plans d'action à continuer de tenir compte des sexospécificités dans l'application de leurs mandats respectifs.	e) Importance accrue accordée aux sexospécificités par les secrétariats des conventions et les plans d'action dans l'application de leurs mandats respectifs.

### Facteurs externes

- 12.46 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées sous réserve : a) de la détermination et de la bonne volonté des États parties aux conventions, de leurs secrétariats et aux processus internationaux connexes s'agissant de coopérer et de collaborer avec le PNUE, afin de promouvoir l'élaboration, l'application et l'observation des accords multilatéraux sur l'environnement; b) de la volonté des programmes sur les mers régionales et du FEM de participer à la programmation thématique et au suivi, en collaboration avec le PNUE; et c) du versement de contributions volontaires suffisantes au Fonds pour l'environnement et d'autres fonds provenant de sources extérieures, afin d'exécuter le programme de travail.

### Produits

- 12.47 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits ci-après seront exécutés :
- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux/organes d'experts (BO/XB). Services fonctionnels. OMM/PNUE : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; services de secrétariat en collaboration avec l'OMM (10); services de secrétariat provisoires à la Convention sur les mers régionales du Pacifique Nord-Est; réunions du Conseil d'administration, du Comité de haut niveau des ministres et responsables de l'environnement et du Comité des représentants permanents, s'il y a lieu;

- b) Autres activités techniques (XB)
- i) Publications en série : nouveaux bulletins d'information sur les conventions relatives à l'environnement – *Synergies* (6);
  - ii) Publications isolées : *Plan d'action révisé pour les mammifères marins* (1); version révisée du *Manuel abrégé sur la Convention sur la diversité biologique* (1); version révisée du *Manuel abrégé sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (1);
  - iii) Brochures, fiches d'information, panneaux muraux et pochettes de documentation : matériels et pochettes d'information pour le public et la presse sur les conventions relatives à l'environnement (11);
  - iv) Manifestations spéciales : manifestations internationales et publications à l'appui du Forum intergouvernemental sur les forêts (2);
  - v) Matériaux techniques à l'intention des usagers extérieurs : documents contribuant à l'évaluation des écosystèmes du millénaire, traitant des liens entre les diverses conventions et les accords internationaux connexes (1); un rapport spécial établi à la demande de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, concernant notamment les opérations du Protocole de Kyoto (1); stages de formation à l'intention du personnel pour le familiariser avec les nouvelles méthodes et techniques d'analyse de la pollution des mers et des côtes (6); rapport du chef de projet de la Commission du développement durable sur l'application du chapitre 9 d'Action 21 (Protection de l'atmosphère) (1); développement du site Web sur les conventions mondiales et les conventions et plans d'action sur les mers régionales (2); rapport d'évaluation sur la gestion intégrée des zones côtières en Afrique (1); rapports pilotes, directives et méthodes pour simplifier l'établissement des rapports nationaux (conventions relatives à la diversité biologique et aux produits chimiques) (1); directives et méthodes pour aider les pays en développement à traiter des questions relatives aux droits de propriété intellectuelle dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique (1); directives pour la gestion durable des pêches à l'échelle des écosystèmes (1); recommandations en vue de l'harmonisation des codes douaniers et systèmes connexes pour l'application des accords multilatéraux comportant des dispositions relatives au commerce (1); publications relatives aux conventions et plans d'action pour les mers régionales; méthodes de référence et directives, y compris directives pour la surveillance des sources terrestres de pollution marine (1); méthodes de référence pour analyser la pollution des mers, disponibles sur CD-ROM et sur le site Web (1); bases de données régionales pour les unités de coordination régionales des Conventions de Nairobi et d'Abidjan (2); rapports régionaux sur l'ampleur, l'étendue et les causes de la pollution marine (3); rapport sur l'étude de cas concernant l'intégration de la gestion des bassins hydrographiques dans la gestion des zones côtières (1); rapport de la première réunion régionale des conventions et plans d'action sur les mers régionales intéressant le bassin du Pacifique, assortie de propositions pour une action de suivi (1); rapports des ateliers régionaux organisés pour permettre aux pays d'échanger des données d'expérience dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques (4); rapports sur le soutien ciblé fourni par le PNUE à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (et ses accords régionaux), à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, à la Convention de Bâle et à la Convention de Rotterdam (6); rapports des

Conférences des parties aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi, y compris les plans de travail biennaux adoptés (2); rapports des quatrième et cinquième Réunions mondiales des conventions et plans d'action sur les mers régionales, assortis de propositions pour une action de suivi (2); rapports de la réunion plénière du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et des réunions du bureau (4); rapports du Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade et du Comité interinstitutions du Programme d'action pour le climat; rapports sur la mise en oeuvre de l'Initiative internationale relative aux récifs coralliens dans le cadre des conventions et plans d'action sur les mers régionales concernées (4); rapports sur les évaluations d'impact et mesures d'adaptation effectuées dans le cadre des projets du FEM (1); rapports décrivant l'incidence éventuelle des changements climatiques sur la diversité biologique et la désertification (1); rapports sur l'application de l'accord de jumelage entre la Convention d'Helsinki (mer Baltique) et la Convention de Nairobi (milieu marin et zones côtières de l'Afrique orientale) (2); outils et directives pour l'établissement de liens entre les conventions à l'échelle nationale (2); et rapports du PNUE établis à la demande du Forum intergouvernemental sur les forêts (1);

- vi) Promotion des instruments juridiques : protocole sur l'exploration et l'exploitation du plateau continental, des fonds marins et de leur sous-sol (Convention d'Abidjan) (1); protocoles sur les sources de pollution terrestres (2); et protocoles sur les zones marines protégées (Conventions d'Abidjan et de Nairobi) (2);
- c) Coopération internationale et coordination/liaison interorganisations (BO/XB). Programmes de travail conjoints et accords de coopération entre les conventions et plans d'action sur les mers régionales et les conventions mondiales (Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques); négociation d'accords entre les secrétariats des conventions sur l'environnement en vue d'activités de coopération concrètes dans des domaines d'intérêt commun; nouveaux accords de jumelage et accords bilatéraux entre les conventions et plans d'action sur les mers régionales; promotion d'un dialogue au niveau régional en vue de l'élaboration de trois stratégies régionales nouvelles et actualisées pour la gestion intégrée des zones côtières;
- d) Coopération technique (XB)
  - i) Services consultatifs : aux gouvernements des pays africains concernant les rapports à établir sur certaines conventions mondiales; aux gouvernements : pour les aider à participer à la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques/Mécanisme pour un développement propre institué par le Protocole de Kyoto; fourniture à ces pays de services de même nature pour les aider à adapter la gestion des terres, l'utilisation des sols et la gestion des forêts aux changements climatiques; aux gouvernements sur l'élaboration et l'application du Protocole de l'ASEAN sur la pollution régionale par la brume sèche; et aux gouvernements sur l'élaboration de nouveaux instruments juridiques (conventions et protocoles);
  - ii) Fourniture d'une assistance pour : les accords internationaux; la mise en place et le renforcement d'unités de coordination régionales opérationnelles pour le Pacifique Nord-Ouest et le Pacifique Nord-Est; mise en place en Afrique de l'Ouest de dispositifs pour montrer comment restaurer les habitats affectés par l'érosion côtière; renforcement du mécanisme opérationnel commun concernant les Conventions d'Abidjan et de Nairobi; mise au point et application d'un programme de renforcement des capacités nationales et régionales pour faciliter la mise en oeuvre des 12 conventions et plans d'action sur

les mers régionales; élaboration et application de trois projets régionaux sur la gestion des sources de pollution terrestres; planification, conception et contrôle de la phase 2 du projet sur la mise en place de cadres nationaux pour la prévention des risques biologiques.

Tableau 12.19

**Ressources nécessaires : sous-programme 6**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	511,9	511,9	3	3
Autres rubriques	21,5	35,7	–	–
<b>Total</b>	<b>533,4</b>	<b>547,6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Fonds extrabudgétaires	9 758,5	10 170,5	27	37

- 12.48 L'augmentation, d'un montant de 14 200 dollars, au titre des autres rubriques permettra de couvrir les frais relatifs à la location, à la maintenance et au remplacement du matériel de bureautique et du matériel informatique, imputés de manière plus appropriée au budget ordinaire qu'aux sources extrabudgétaires qui avaient, auparavant, la charge de ces dépenses.

**Sous-programme 7  
Communication et information**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 721 400 dollars*

- 12.49 Le Service de la communication et de l'information sera chargé de l'exécution du sous-programme. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 7 du programme 10 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 12.20

**Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif :** Faire mieux connaître les questions relatives à l'environnement et le programme de travail du PNUE, renforcer la coopération entre tous les secteurs de la société et intervenants participant à l'élaboration et à la mise en oeuvre du programme international en faveur de l'environnement et renforcer les partenariats avec les gouvernements, les médias et les autres parties intéressées, afin d'améliorer l'accès à l'information environnementale.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Sensibilisation accrue aux problèmes liés à l'environnement parmi les partenaires du PNUE et au sein d'un plus vaste public comprenant les gouvernements, les médias, l'industrie, la société civile, les organisations non gouvernementales, les enfants et les jeunes,	a) Plus large couverture par les médias des programmes et manifestations concernant le PNUE et participation accrue du public, hommes et femmes, aux manifestations concernant l'environnement aux niveaux international, régional et local.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

les femmes, la communauté sportive, les établissements d'enseignement et le grand public, afin qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause, menant à l'adoption de politiques plus respectueuses de l'environnement.

b) Diffusion plus rapide d'informations sur l'environnement par le PNUE et toutes les parties intéressées ayant ou non accès aux technologies modernes de l'information et de la communication.

b) Augmentation du nombre de lecteurs et de publications du PNUE, notamment dans les pays en développement.

**Facteurs externes**

- 12.50 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées sous réserve : a) d'une coopération active des médias concernant la couverture des messages, manifestations et activités du PNUE; b) d'une collaboration intensive des groupes de jeunes, associations sportives et partenaires de la société civile en vue de promouvoir les positions du PNUE; et c) du versement de contributions volontaires suffisantes au Fonds pour l'environnement et d'autres fonds provenant de sources extérieures, afin d'assurer l'exécution du programme de travail.

**Produits**

- 12.51 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits ci-après seront exécutés :
- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux et organes d'experts (BO/FX). Services fonctionnels. Services fonctionnels fournis aux réunions du Conseil d'administration, au Comité de haut niveau des ministres et responsables de l'environnement et au Comité des représentants permanents;
  - b) Autres activités de fond (BO/XB)
    - i) Publications en série : *Notre planète* (2); rapport annuel du PNUE (2);
    - ii) Publications isolées : version révisée de *Profil du PNUE* (1); version révisée du catalogue des publications du PNUE, intitulé *Environnement in Print* (1);
    - iii) Plaquettes, fiches d'information, panneaux muraux, matériaux d'information : communiqués de presse, messages, discours, brochures, plaquettes, calendriers, affiches, logos et rapports à l'appui des manifestations, conférences et activités spéciales du PNUE (100);
    - iv) Manifestations spéciales : présentation et vente des publications du PNUE dans les conférences internationales et les grandes foires internationales du livre (10); organisation d'évaluations par les médias des principales publications du PNUE (8); et des manifestations, conférences et activités spéciales organisées par le PNUE (8);
    - v) Matériaux techniques à l'intention des usagers extérieurs : mise en service d'un site Web (salle pour les médias), conçu spécialement à l'intention des journalistes pour qu'ils puissent accéder aux informations produites par le PNUE (1); rapport du Groupe de travail commun COI/PNUE sur la mise en oeuvre et le suivi d'Action 21 dans le do-

maine des sports et de l'environnement (1); site Web du PNUE assurant l'accès immédiat à l'éventail complet des informations générales et spécialisées du Programme (1);

- c) Coopération internationale et coordination/liaison interorganisations. Services consultatifs et appui administratif fournis aux grandes réunions intergouvernementales, célébrations organisées sous les auspices de l'ONU, conférences sur l'environnement, activités, manifestations, expositions et lancements interorganisations; coopération internationale visant à promouvoir l'intégration de considérations environnementales dans les Jeux olympiques et autres manifestations sportives internationales et dans la mise en place d'installations sportives; soutien logistique à des manifestations spéciales et autres activités, comme le concours international de peinture, le tournoi de tennis au profit de l'environnement mondial, la Conférence mondiale sur les sports et l'environnement et les séminaires régionaux sur les sports et l'environnement; et fourniture de services aux réseaux de jeunes et d'enfants, ainsi qu'aux lauréats du Palmarès mondial des 500 sur un site Web;
- d) Coopération technique (XB). Stages de formation, séminaires et ateliers : ateliers à l'intention des journalistes de pays en développement concernant les reportages sur l'information;
- e) Services de conférence, administration, contrôle (XB). Services de bibliothèque : services de bibliothèque et renseignements à la demande.

Tableau 12.21

**Ressources nécessaires : sous-programme 7**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	675,8	675,8	7	7
Autres rubriques	12,2	45,6	–	–
<b>Total</b>	<b>688,0</b>	<b>721,4</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Fonds extrabudgétaires	6 832,8	6 634,1	29	26

- 12.52 L'augmentation de 33 400 dollars au titre des autres rubriques permettra de couvrir les frais relatifs à la location, à la maintenance et au remplacement du matériel de bureautique et du matériel informatique imputés de manière plus appropriée au budget ordinaire qu'aux sources extrabudgétaires qui étaient, auparavant, chargées de ces coûts.

Tableau 12.22

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/54/7/Rev.1, chap. II)

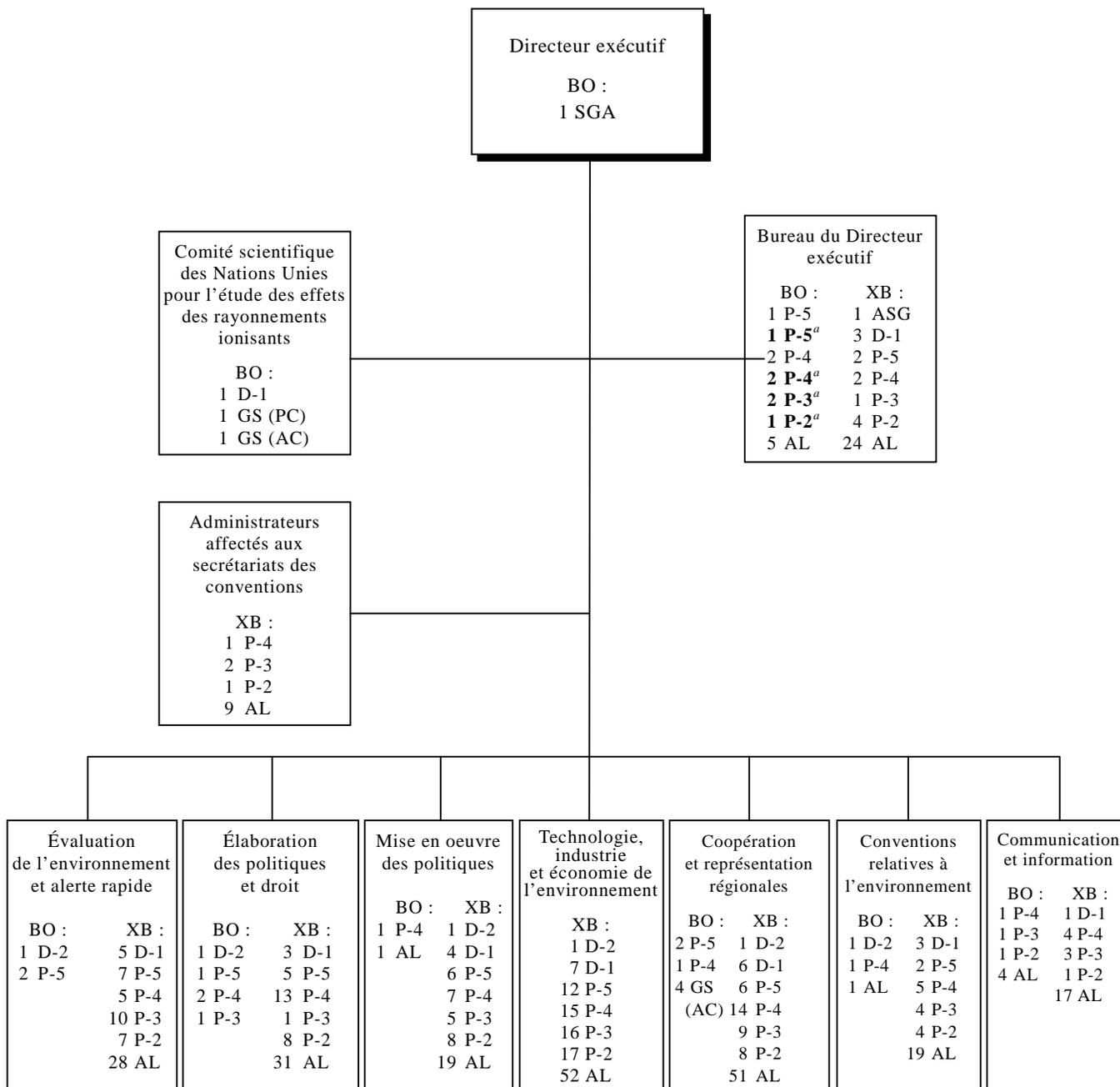
Compte tenu des observations qui figurent dans le tableau 12.11 à propos du mécanisme des nominations et des promotions à Nairobi, le Comité consultatif recommande que des mesures soient prises d'urgence pour revoir des procédures de nomination et de promotion qui semblent particulièrement lourdes, compliquées et coûteuses (par. IV.72).

Le Comité recommande également que des mesures soient prises pour déterminer avec plus de précision le coût des services que l'Office des Nations Unies à Nairobi est tenu de fournir aux organismes sis à Nairobi et les taux auxquels ces dépenses sont remboursées (par. IV.73).

L'ancien Comité des nominations et des promotions du PNUE et le Comité des nominations et des promotions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont été regroupés en 1994 pour former le Comité des nominations et des promotions. La constitution et la composition de cet organe ont été approuvées par les Conseils d'administration du PNUE et d'Habitat. Le Secrétaire général a délégué aux chefs de secrétariat du PNUE et d'Habitat la responsabilité des nominations au Comité. La différence apparente entre le Comité des nominations et des promotions de Nairobi et les autres lieux d'affectation est le fait qu'il traite des cas où le service est limité au PNUE, aux conventions administrées par lui ou à Habitat (voir disposition 104.14 a) i) du Règlement du personnel).

L'Office des Nations Unies à Nairobi a entrepris un examen détaillé de toutes les ressources allouées par prélèvement sur le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires aux divers services administratifs. Il a notamment déterminé les indicateurs de la charge de travail, quantifié les produits en termes monétaires et établi des taux standard ou unitaires. Sur la base de cette étude, un nouvel examen a été effectué avec la direction du PNUE et d'Habitat sur la conceptualisation des diverses questions en jeu, y compris le mécanisme et les modalités d'application. Au moment de la présentation du budget, les discussions se poursuivaient. On compte que l'examen permettra d'établir un système détaillé de remboursement des services, compte tenu des différents types de modèle de refacturation et de participation aux coûts, par prélèvement sur les fonds extrabudgétaires de ces organisations clientes. On compte également que l'accord de ces organisations sera arrêté en 2001 et qu'un nouveau système pourra être mis en place d'ici au 1er janvier 2002.

**Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Organigramme et répartition des postes proposés  
pour l'exercice biennal 2002-2003**



Note : SGA : Secrétaire général adjoint, SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; AL : agent local; BO : budget ordinaire; XB : fonds extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Nouveaux postes.

## Annexe

**Montant indicatif des ressources nécessaires  
Environnement**

Tableau A.12.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs <sup>a</sup>	1 678,3	44,4 <sup>b</sup>	–	–	44,4	4,6	49,0
B. Direction exécutive et administration	2 638,2	1 881,8	708,4	37,6	2 590,2	81,5	2 671,7
C. Programme de travail	4 392,8	4 888,1	35,8	0,7	4 923,9	196,0	5 119,9
<b>Total (1)</b>	<b>8 709,3</b>	<b>6 814,3<sup>b</sup></b>	<b>744,2</b>	<b>10,9</b>	<b>7 558,5</b>	<b>282,1</b>	<b>7 840,6</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	a) Services d'appui à :	
	14 350,4	12 152,4	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	13 205,0
	9 858,8	13 978,1	b) Activités de fond	
	16 640,0	8 523,5	Fonds généraux d'affectation spéciale	16 068,3
			Fonds pour l'environnement	9 165,6
	63 004,0	100 000,0	c) Projets opérationnels	
			Fonds pour l'environnement	100 000,0
	3 099,5	5 000,0	Réserve du Programme du Fonds pour l'environnement	5 000,0
			Supplément au programme	
			Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	
			Fonds d'affectation spéciale pour faciliter la mise en oeuvre du programme Action 21 en Europe et renforcer la coopération paneuropéenne dans le domaine de l'environnement	–
	335,5	339,0	Fonds d'affectation spéciale visant à appuyer le Centre UNEPNet	1 537,9
	1 821,7	2 260,0	Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement à appliquer le programme	
	44,9	–	Action 21	–
			Fonds d'affectation spéciale visant à fournir des services de consultants aux pays en développement	–
	32,5	–		–

<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
120,3	452,0	Fonds d'affectation spéciale pour assister les Centres internationaux de recherche agricole (CIRA) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) pour l'utilisation des systèmes d'information géographique dans la recherche agricole	-
177,4	339,0	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le Réseau de formation écologique postsecondaire dans la région de l'Asie et du Pacifique (NETTLAP)	108,0
1 751,9	2 000,1	Fonds d'affectation spéciale visant à renforcer les capacités institutionnelles et réglementaires des pays en développement africains	2 212,4
35,1	-	Fonds d'affectation spéciale visant à sensibiliser les pays en développement aux problèmes écologiques et à mettre en place les mécanismes nécessaires	-
9,4	-	Fonds d'affectation spéciale ayant pour objet l'organisation d'un atelier sur le transfert de technologie aux fins de l'application du Protocole de Montréal, destiné aux pays africains francophones	-
89,9	-	Fonds d'affectation spéciale pour la réalisation d'une pochette d'information vidéo indiquant comment manipuler sans danger les hydrocarbures dans le secteur de la réfrigération ménagère et commerciale à petite échelle	-
390,6	519,8	Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres	1 331,5
268,5	454,5	Fonds d'affectation spéciale pour aider le PNUE à exécuter des projets pilotes et des projets de développement des capacités dans le domaine de l'environnement	-

<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
-	-	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la fourniture d'un appui aux projets mondiaux relatifs aux eaux internationales	375,7
380,8	113,0	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les réunions du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires du PNUE	-
11 827,6	12 040,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'exécution des activités multilatérales du PNUE	11 000,0
265,8	519,8	Fonds d'affectation spéciale visant à faciliter l'application, dans les pays en développement, des dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	430,0
56,4	90,4	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour INFOTERRA	177,0
4 799,0	5 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la mise en place du Centre international d'écotechnologie au Japon	4 424,8
131,5	678,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à des travaux sur les problèmes d'environnement	-
331,6	-	Fonds d'affectation spéciale pour l'établissement et la coordination d'un plan d'enquête, d'évaluation et d'intervention concernant les conséquences des dommages écologiques causés par le conflit entre l'Iraq et le Koweït	-
0,3	-	Fonds d'affectation spéciale visant à appuyer les travaux d'évaluation de la dégradation des sols et de cartographie au Kenya	-
446,0	3 333,3	Fonds d'affectation spéciale visant à encourager les investissements dans des modes de production moins polluants dans les pays en développement	971,5

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	386,8	–	Fonds d'affectation spéciale visant à développer la coopération et l'assistance techniques dans le domaine de la gestion des industries, de l'environnement et des matières premières	–
	3,4	–	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à encourager les innovations et l'excellence dans le domaine de la gestion de l'environnement	–
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à aider le PNUE à exécuter des activités financées par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	10 476,2
	62,9	–	Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement à prendre des mesures pour protéger la couche d'ozone dans le cadre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal	–
	5 301,3	4 080,8	Fonds d'affectation spéciale en vue de la fourniture d'administrateurs et d'administrateurs auxiliaires	9 398,9
	15 620,0	16 130,3	Contributions de contrepartie	13 424,7
<b>Total (2)</b>	<b>151 643,8</b>	<b>188 004,0</b>		<b>199 307,5</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>160 353,1</b>	<b>194 818,3</b>		<b>207 148,1</b>

<sup>a</sup> Dans sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation formulée par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 91 de son rapport (A/55/16), tendant à transférer la responsabilité des services de conférence à Nairobi au Secrétaire général aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence. Cette décision a pris effet le 1er janvier 2001. Les ressources nécessaires au titre du service des réunions du Conseil d'administration sont inscrites au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence).

<sup>b</sup> Une fois déduit des crédits ouverts un montant de 1 286 600 dollars au titre des services de conférence qui, aux fins de la présentation du budget, est inscrit au chapitre 2.

Tableau A.12.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 444,1	6 239,3	558,4	8,9	6 797,7	230,9	7 028,6
Autres dépenses de personnel	1 529,3	103,7	–	–	103,7	6,3	110,0
Consultants et experts	190,6	100,9	–	–	100,9	5,5	106,4
Voyages des représentants	101,9	130,2	–	–	130,2	7,2	137,4
Voyages des fonctionnaires	156,7	113,9	–	–	113,9	6,3	120,2
Services contractuels	24,4	1,2	–	–	1,2	–	1,2
Frais généraux de fonctionnement	191,4	77,3	119,2	154,2	196,5	16,0	212,5
Dépenses de représentation	5,8	10,6	–	–	10,6	1,1	11,7
Fournitures et accessoires	50,5	20,5	–	–	20,5	2,0	22,5
Mobilier et matériel	14,6	16,7	66,6	398,8	83,3	6,8	90,1
<b>Total (1)</b>	<b>8 709,3</b>	<b>6 814,3</b>	<b>744,2</b>	<b>10,9</b>	<b>7 558,5</b>	<b>282,1</b>	<b>7 840,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Postes	62 077,9	83 012,1	94 755,8
Autres dépenses de personnel	10 035,8	229,5	243,8
Consultants et experts	8 787,3	5 611,6	5 358,5
Voyages des fonctionnaires	6 650,2	9 243,5	9 097,2
Services contractuels	26 220,9	27 706,1	30 791,0
Frais généraux de fonctionnement	12 916,2	20 466,4	22 147,5
Fournitures et accessoires	2 226,9	2 690,4	2 888,6
Mobilier et matériel	1 894,0	3 025,0	3 119,0
Transformation et amélioration des locaux	194,3	–	–
Subventions et contributions	1 165,6	–	–
Dépenses diverses	19 474,7	36 019,4	30 906,1
<b>Total (2)</b>	<b>151 643,8</b>	<b>188 004,0</b>	<b>199 307,5</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>160 353,1</b>	<b>194 818,3</b>	<b>207 148,1</b>

Tableau A.12.3

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	1	1	1	1
D-2	3	3	–	–	3	3	6	6
D-1	1	1	–	–	27	32	28	33
P-5	6	7	–	–	45	40	51	47
P-4/3	10	14	–	–	127	117	137	131
P-2/1	1	2	–	–	43	58	44	60
<b>Total partiel</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>246</b>	<b>251</b>	<b>268</b>	<b>279</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
<b>Total partiel</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	11	11	–	–	221	250	232	261
<b>Total partiel</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>221</b>	<b>250</b>	<b>232</b>	<b>261</b>
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>45</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>467</b>	<b>501</b>	<b>506</b>	<b>546</b>

**A. Organes directeurs**

Tableau A.12.4

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	1 498,8	33,8	–	–	33,8	3,5	37,3
Services contractuels	23,1	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	122,4	–	–	–	–	–	–
Dépenses de représentation	5,8	10,6	–	–	10,6	1,1	11,7
Fournitures et accessoires	28,2	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 678,3</b>	<b>44,4<sup>a</sup></b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>44,4</b>	<b>4,6</b>	<b>49,0</b>

<sup>a</sup> Une fois déduit des crédits ouverts un montant de 1 286 600 dollars au titre des services de conférence qui, aux fins de la présentation du budget, est inscrit au chapitre 2.

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Autres dépenses de personnel*

- A.12.1 Un montant de 33 800 dollars doit servir à financer les heures supplémentaires du personnel pendant les sessions du Conseil d'administration.

*Dépenses de représentation*

- A.12.2 Des ressources d'un montant de 10 600 dollars, correspondant au maintien des programmes, doivent permettre de financer le coût des réceptions officielles organisées par le Président du Conseil et le Directeur exécutif du PNUE pendant les sessions du Conseil.

**B. Direction exécutive et administration**

**1. Bureau du Directeur exécutif**

Tableau A.12.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 776,1	1 186,5	629,4	53,0	1 815,9	56,5	1 872,4
Voyages des fonctionnaires	80,6	29,4	–	–	29,4	1,7	31,1
Frais généraux de fonctionnement	13,8	11,1	47,8	430,6	58,9	6,0	64,9
Fournitures et accessoires	6,9	5,9	–	–	5,9	0,6	6,5
Mobilier et matériel	10,6	8,9	24,2	271,9	33,1	3,5	36,6
<b>Total (1)</b>	<b>1 888,0</b>	<b>1 241,8</b>	<b>701,4</b>	<b>56,4</b>	<b>1 943,2</b>	<b>68,3</b>	<b>2 011,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	9 996,9	10 030,1	i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	10 494,0
			b) Activités de fond	
	–	–	Fonds généraux d'affectation spéciale	–
	16 640,0	8 523,5	Fonds pour l'environnement	9 165,6
			c) Projets opérationnels	
	3 099,5	5 000,0	Fonds pour l'environnement	5 000,0
<b>Total (2)</b>	<b>29 736,4</b>	<b>23 553,6</b>		<b>24 659,6</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>31 624,4</b>	<b>24 795,4</b>		<b>26 671,1</b>

Tableau A.12.6

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000-2001	2002-2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000-2001	2002-2003
			2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	1	1	1	1
D-1	–	–	–	–	3	3	3	3
P-5	1	2	–	–	2	2	3	4
P-4/3	2	6	–	–	10	6	12	12
P-2/1	–	1	–	–	3	5	3	6
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>27</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	5	5	–	–	28	33	33	38
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>28</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>38</b>
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>56</b>	<b>65</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

A.12.3 Les ressources prévues (1 815 900 dollars) qui font apparaître une augmentation de 629 400 dollars, couvrent le coût des postes inscrits au tableau A.12.6. L'augmentation de 629 400 dollars résulte de la création de six nouveaux postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 P-2). Les attributions des titulaires de ces postes sont définies ci-après.

a) Bureau du Directeur exécutif

i) Administrateur de programme (P-4)

Apporte une assistance et des conseils au Directeur exécutif et au Directeur exécutif adjoint lors du suivi de la mise en oeuvre du programme relatif à l'environnement. Ce faisant, aide le chef du Bureau du Directeur exécutif à assurer le service du Groupe de gestion, en coordonnant le programme de travail du Directeur exécutif, en participant à l'élaboration des politiques de gestion, en assurant des échanges d'information entre le Bureau du Directeur exécutif et les divisions et unités administratives du PNUE et en assurant la liaison avec les organismes des Nations Unies;

ii) Fonctionnaire d'administration (P-3)

Sous la supervision et la Direction du Directeur exécutif du PNUE/Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi et en collaboration étroite avec le chef du Bureau du Directeur exécutif, le titulaire apporte un soutien et une assistance à l'exécution des activités courantes de gestion; facilite la gestion, la hiérarchisation et la coordination des programmes de travail, et des calendriers des tâches incombant au Bureau du Directeur exécutif, telles que la représentation à des réunions et conférences; coordonne et suit l'application de la politique du PNUE en matière de voyages et fait établir et com-

pile quant au fond, en coopération avec d'autres services, les éléments d'information et documents de base nécessaires pour des rendez-vous, réunions et visites;

iii) Administrateur de programme (P-2)

Sous la supervision directe du Conseiller principal du Directeur exécutif, le titulaire recueille et analyse des données ayant trait à la gestion du PNUE; organise et résume des informations de base et établit des rapports de synthèse sur des questions précises analysées et élabore des projets de recommandation à ce sujet; tient des réunions consultatives avec de hauts fonctionnaires du PNUE et de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour obtenir les informations requises et examiner les méthodes de travail; et participe à l'élaboration et à l'organisation de la présentation des données relatives à la gestion;

b) Bureau du Directeur exécutif adjoint

Assistant spécial du Directeur exécutif adjoint (P-3)

Le titulaire accomplit pour le Directeur exécutif adjoint diverses tâches de caractère analytique portant sur des questions institutionnelles et administratives, notamment la politique du PNUE en matière de personnel, l'établissement de la nomenclature des services et organigrammes du Programme et les relations avec le Bureau des services de contrôle interne et d'autres organes de l'ONU; participe à l'établissement et à l'analyse des documents issus de réunions du Directeur exécutif adjoint, y compris l'élaboration de notes d'information, et en assure le suivi; gère les échanges d'information et coordonne les activités de suivi des problèmes de gestion, ainsi que la mise en application des décisions; assure le fonctionnement efficace du Bureau et, au nom du Directeur exécutif adjoint, se charge des contacts et consultations avec les représentants de gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les donateurs;

c) Groupe de la gestion et de la coordination du Programme

i) Administrateur de programme (hors classe) (P-5)

Les attributions du titulaire comprennent la planification, la programmation et la coordination du budget; l'élaboration et l'application de méthodes et mécanismes de coordination de ces activités dans l'ensemble du PNUE, la coordination des contributions des directeurs de division au plan à moyen terme et au budget biennal du PNUE et la présentation de ces documents pour approbation au Directeur exécutif, puis au Conseil d'administration et, le cas échéant, à l'Assemblée générale; la fourniture d'une assistance au chef du Groupe de la gestion et de la coordination du Programme pour la gestion du Groupe et le remplacement du chef en son absence;

ii) Administrateur de programme (P-4)

Les attributions du titulaire de ce poste comprennent l'établissement de méthodes, directives et procédures en vue d'améliorer la conception, la formulation et l'approbation des projets; la fourniture de conseils aux directeurs de programmes et projets en matière de conception et de formulation des projets; l'évaluation de la qualité des propositions de projet et la formulation de recommandations en vue de leur amélioration; les fonctions de secrétaire du Groupe d'approbation des projets; et la mise au point et la tenue de la base de données pour l'élaboration et l'approbation des projets.

*Frais de voyage du personnel*

- A.12.4 Un montant de 29 400 dollars, correspondant au maintien des programmes, doit permettre de financer les voyages autorisés du Directeur exécutif et de ses collaborateurs lorsqu'ils participent à des réunions de l'ONU et à des consultations avec les États Membres et de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies.

*Frais généraux de fonctionnement*

- A.12.5 Un montant de 58 900 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 47 800 dollars, est nécessaire pour assurer les services ci-après : a) communications téléphoniques interurbaines et internationales, valise diplomatique et affranchissement (11 100 dollars); et b) entretien du matériel de bureau auquel correspond l'augmentation de 47 800 dollars. Il est préférable d'inscrire les ressources nécessaires à cette dernière rubrique au budget ordinaire plutôt que de les imputer sur des fonds extrabudgétaires comme c'était le cas jusqu'à présent.

*Fournitures et accessoires, mobilier et matériel*

- A.12.6 Un montant de 5 900 dollars doit permettre de financer les fournitures et accessoires de bureau et un autre montant de 33 100 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 24 200 dollars, le coût de remplacement des ordinateurs personnels et imprimantes. Les dépenses à financer au moyen de l'augmentation de 24 200 dollars sont calculées sur la base des coûts standard et il est préférable de les inscrire au budget ordinaire plutôt que de les imputer sur des fonds extrabudgétaires.

**2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants**

Tableau A.12.7

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Crédit demandé
			Montant	Pour- centage			
Postes	549,8	437,8	–	–	437,8	5,4	443,2
Autres dépenses de personnel	0,6	1,2	–	–	1,2	–	1,2
Consultants et experts	86,7	46,5	–	–	46,5	(0,1)	46,4
Voyages des représentants	101,9	130,2	–	–	130,2	7,2	137,4
Voyages du personnel	2,4	14,4	–	–	14,4	0,8	15,2
Services contractuels	1,3	1,2	–	–	1,2	–	1,2
Frais généraux de fonctionnement	3,5	0,9	7,0	777,7	7,9	(0,1)	7,8
Mobilier et matériel	4,0	7,8	–	–	7,8	–	7,8
<b>Total</b>	<b>750,2</b>	<b>640,0</b>	<b>7,0</b>	<b>1,0</b>	<b>647,0</b>	<b>13,2</b>	<b>660,2</b>

Tableau A.12.8

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	1	1	-	-	-	-	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

A.12.7 Le montant prévu (437 800 dollars, inchangé) est destiné à couvrir les besoins du Secrétariat en personnel, comme indiqué au tableau A.12.8.

*Autres dépenses de personnel*

A.12.8 Le montant prévu (1 200 dollars) correspond aux heures supplémentaires effectuées par le personnel pendant les périodes de pointe de préparation des documents.

*Consultants et experts*

A.12.9 Le montant prévu (46 500 dollars, inchangé) correspond aux coûts des services de consultants spécialisés requis pour l'établissement des études et des rapports qui doivent être présentés aux sessions annuelles du Comité scientifique.

*Voyages des représentants*

A.12.10 Le montant prévu (130 200 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir les frais de voyage de 21 représentants aux sessions du Comité.

*Voyages du personnel*

A.12.11 Le montant prévu (14 400 dollars) doit permettre de couvrir les frais de participation du secrétaire de la Commission à des réunions scientifiques.

*Services contractuels, frais généraux de fonctionnement, et mobilier et matériel*

A.12.12 Le montant prévu (16 900 dollars), qui traduit une augmentation de 7 000 dollars, est destiné à couvrir les coûts suivants : a) reliure de publications et de revues scientifiques (1 200 dollars); b) partie de l'entretien et de l'appui des infrastructures techniques du réseau local (y compris les serveurs centraux) nécessaires pour appuyer les services de gestion centrale qui incombent au Comité (7 900 dollars); et c) remplacement de matériel électronique et achat de logiciels (7 800 dollars).

### C. Programme de travail

Tableau A.12.9

#### Répartition des ressources par sous-programme, en pourcentage

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide	16,0	18,3
2. Élaboration des politiques et droits de l'environnement	24,4	10,7
3. Application des politiques	6,4	13,3
4. Technologie, industrie et économie	–	34,4
5. Coopération et représentation régionales	27,5	13,7
6. Convention sur l'environnement	11,1	5,8
7. Communication et information	14,6	3,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau A.12.10

#### Prévisions de dépenses, par sous-programme et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) *Budget ordinaire*

<i>Sous-programme</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>		<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
<b>C. Programme de travail</b>							
1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide	293,8	772,3	14,2	1,8	786,5	22,1	808,6
2. Élaboration des politiques et droit de l'environnement	483,8	1 217,8	(18,1)	(1,4)	1 199,7	55,2	1 254,9
3. Application des politiques	746,1	303,3	9,5	3,1	312,8	17,9	330,7
4. Technologie, industrie et économie	–	–	–	–	–	–	–
5. Coopération et représentation régionales	1 351,5	1 373,3	(17,4)	(1,2)	1 355,9	37,6	1 393,5
6. Conventions sur l'environnement	97,3	533,4	14,2	2,6	547,6	20,5	568,1
7. Communication et information	1 420,3	688,0	33,4	4,8	721,4	42,7	764,1
<b>Total (1)</b>	<b>4 392,8</b>	<b>4 888,1</b>	<b>35,8</b>	<b>0,7</b>	<b>4 923,9</b>	<b>196,0</b>	<b>5 119,9</b>

##### 2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	–
	4 353,5	2 122,3	ii) Des activités extrabudgétaires	2 711,0

<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
9 858,8	13 978,1	b) Activités de fond Fonds généraux d'affectation spéciale	16 068,3
63 004,0	100 000,0	c) Projets opérationnels : Fonds pour l'environnement Supplément au Programme Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	100 000,00
335,5	339,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à contribuer à la mise en oeuvre d'Action 21 en Europe et à renforcer la coopération européenne en matière d'environnement	0,0
1 821,7	2 260,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à appuyer le Centre UNEPNet	1 537,9
44,9	-	Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement à prendre des mesures conformes à Action 21	-
32,5	-	Fonds d'affectation spéciale destiné à fournir des services de consultants aux pays en développement	-
120,3	452,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale à utiliser les systèmes d'information géographique pour la gestion de la recherche agricole	-
177,4	339,0	Fonds d'affectation spéciale visant à appuyer le réseau de formation écologique supérieure, en Asie et dans le Pacifique	108,0
1 751,9	2 000,1	Fonds d'affectation spéciale visant à renforcer les capacités des pays en développement d'Afrique en matière d'institutions et de réglementation	2 212,4
35,1	-	Fonds d'affectation spéciale pour les activités à mener dans les pays en développement pour sensibiliser le public aux problèmes écologiques et mettre en place les mécanismes voulus	-
9,4	-	Fonds d'affectation spéciale pour l'organisation d'un atelier sur le transfert de technologies consacré à la mise en oeuvre du Protocole de Montréal à l'intention des pays francophones d'Afrique	-

<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
89,9	-	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la réalisation d'une pochette d'information vidéo indiquant comment manipuler sans danger les hydrocarbures dans le secteur de la réfrigération ménagère et commerciale à petite échelle	-
390,6	519,8	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à appuyer la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres	1 331,5
268,5	454,5	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour aider le PNUE à exécuter des projets pilotes et des projets de développement des capacités dans le domaine de l'environnement	-
-	-	Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les projets d'évaluation des eaux internationales	375,7
380,8	113,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour appuyer les réunions du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires chargés de l'environnement	-
11 827,6	12 040,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à permettre au PNUE d'exécuter les activités du Fonds multilatéral	11 000,0
265,8	519,8	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique destiné à faciliter l'application dans les pays en développement des dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	430,0
56,4	90,4	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en faveur d'INFOTERRA	177,0
4 799,0	5 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la création au Japon d'un centre international des technologies de l'environnement	4 424,8

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	131,5	678,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à appuyer les activités dans le domaine de l'environnement	–
	331,6	–	Fonds d'affectation spéciale devant permettre de renforcer et de coordonner la mise en oeuvre du plan d'étude, d'évaluation et de réparation des conséquences des dégâts écologiques résultant du conflit entre le Koweït et l'Iraq	–
	0,3	–	Fonds d'affectation spéciale devant permettre de financer l'évaluation de la dégradation des sols au Kenya et d'y réaliser des levés cartographiques	–
	446,0	3 333,3	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à encourager les investissements dans des modes de production moins polluants dans les pays en développement	971,5
	386,8	–	Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir la coopération et l'assistance techniques dans le domaine de la gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	–
	3,4	–	Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir l'innovation et l'excellence en matière de gestion	–
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique destiné à permettre au PNUE d'exécuter les activités financées par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	10 476,2
	62,9	–	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays en développement à prendre les mesures voulues pour assurer la protection de la couche d'ozone conformément à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal	–
	5 301,3	4 080,8	Fonds d'affectation spéciale pour le programme de recrutement d'administrateurs et d'administrateurs auxiliaires	9 398,9
	15 620,0	16 130,4	Contributions de contrepartie	13 424,7
<b>Total (2)</b>	<b>121 907,4</b>	<b>164 450,4</b>		<b>174 647,9</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>126 300,2</b>	<b>169 338,5</b>		<b>179 767,8</b>

Tableau A.12.11

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000-2001	2002-2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000-2001	2002-2003
			2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	3	3	–	–	3	3	6	6
D-1	–	–	–	–	24	29	24	29
P-5	5	5	–	–	43	38	48	43
P-4/3	8	8	–	–	117	111	125	119
P-2/1	1	1	–	–	40	53	41	54
<b>Total partiel</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>227</b>	<b>234</b>	<b>244</b>	<b>251</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	–	–	–	–	4	4
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	6	6	–	–	193	217	199	223
<b>Total partiel</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>193</b>	<b>217</b>	<b>199</b>	<b>223</b>
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>420</b>	<b>451</b>	<b>447</b>	<b>478</b>

**Sous-programme 1**

**Évaluation de l'environnement et alerte rapide**

Tableau A.12.12

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
Postes	277,7	760,1	–	–	760,1	19,3	779,4
Consultants et experts	10,7	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	4,0	9,3	8,3	89,2	17,6	1,9	19,5
Fournitures et accessoires	1,4	2,9	–	–	2,9	0,4	3,3
Mobilier et matériel	–	–	5,9	–	5,9	0,5	6,4
<b>Total (1)</b>	<b>293,8</b>	<b>772,3</b>	<b>14,2</b>	<b>1,8</b>	<b>786,5</b>	<b>22,1</b>	<b>808,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
<b>Total partiel</b>	-	-		-
			b) Activités de fond	
	1 680,3	-	Fonds généraux d'affectation spéciale	-
<b>Total partiel</b>	<b>1 680,3</b>	-		-
			c) Projets opérationnels	
	17 339,4	24 000,0	Fonds pour l'environnement	23 000,0
	2 166,9	3 351,2	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	7 266,4
	1 066,4	2 137,5	Contributions de contrepartie	1 745,2
<b>Total partiel</b>	<b>20 572,7</b>	<b>29 488,7</b>		<b>32 011,6</b>
<b>Total (2)</b>	<b>22 253,0</b>	<b>29 488,7</b>		<b>32 011,6</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>22 546,8</b>	<b>30 261,0</b>		<b>32 820,2</b>

Tableau A.12.13

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	-	-	-	-	1	5	1	5
P-5	2	2	-	-	7	7	9	9
P-4/3	-	-	-	-	18	15	18	15
P-2	-	-	-	-	4	7	4	7
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	-	-	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>37</b>
Agents locaux	-	-	-	-	23	28	23	28
<b>Total partiel</b>	-	-	-	-	<b>23</b>	<b>28</b>	<b>23</b>	<b>28</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	-	-	<b>53</b>	<b>62</b>	<b>56</b>	<b>65</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

A.12.13 Le montant prévu (760 100 dollars, inchangé) permettra de financer les postes indiqués dans le tableau A.12.13.

*Frais généraux de fonctionnement*

A.12.14 Le montant de 17 600 dollars, en augmentation de 8 300 dollars, se décompose comme suit : a) 9 300 dollars pour couvrir les dépenses de communication; et b) 8 300 dollars pour l'entretien du matériel de bureautique, auquel se rapporte l'augmentation. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires.

*Fournitures et accessoires*

A.12.15 Le montant de 2 900 dollars permettra de couvrir le coût des fournitures de bureau.

*Mobilier et matériel*

A.12.16 Le montant de 5 900 dollars permettra de financer le remplacement du matériel de bureautique. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires.

**Sous-programme 2  
Élaboration des politiques et du droit de l'environnement**

Tableau A.12.14

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centages			
Postes	467,8	1 202,6	(35,5)	(2,9)	1 167,1	52,4	1 219,5
Consultants et experts	9,3	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	5,3	12,3	10,3	83,7	22,6	1,9	24,5
Fournitures et accessoires	1,4	2,9	–	–	2,9	0,4	3,3
Mobilier et matériel	–	–	7,1	–	7,1	0,5	7,6
<b>Total (1)</b>	<b>483,8</b>	<b>1 217,8</b>	<b>(18,1)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>1 199,7</b>	<b>55,2</b>	<b>1 254,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
<b>Total partiel</b>	–	–		–
			b) Activités de fond	
	1 647,4	452,0	Fonds généraux d'affectation spéciale	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 647,4</b>	<b>452,0</b>		–

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	8 904,7	13 000,0	c) Projets opérationnels	
			Fonds pour l'environnement	13 925,0
	6 499,6	2 465,9	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	2 899,0
	2 496,0	2 123,8	Contributions de contrepartie	1 879,4
<b>Total partiel</b>	<b>17 900,3</b>	<b>17 589,7</b>		<b>18 703,4</b>
<b>Total (2)</b>	<b>19 547,7</b>	<b>18 041,7</b>		<b>18 703,4</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>20 031,5</b>	<b>19 259,5</b>		<b>19 958,3</b>

Tableau A.12.15

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	-	-	-	-	5	3	5	3
P-5	1	1	-	-	6	5	7	6
P-4/3	3	3	-	-	16	14	19	17
P-2	-	-	-	-	3	8	3	8
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
Agents locaux	-	-	-	-	25	31	25	31
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>25</b>	<b>31</b>
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>61</b>	<b>60</b>	<b>66</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

- A.12.17 Le montant de 1 167 100 dollars, qui fait apparaître une diminution de 35 500 dollars, doit permettre de financer les postes qui figurent dans le tableau A.12.15. Ces postes se répartissent comme suit : a) 3 postes (1 D-2, 1 P-5 et 1 P-4) basés à Nairobi; et b) 2 postes (1 P-4 et 1 P-3) basés au Bureau de New York. La diminution s'explique par le transfert d'un poste P-5 de New York à Nairobi.

*Frais généraux de fonctionnement*

- A.12.18 Le montant de 22 600 dollars, en augmentation de 10 300 dollars, se décompose comme suit : a) 12 300 dollars pour couvrir le coût des communications au siège de Nairobi; et b) un montant de 10 300 dollars pour l'entretien du matériel de bureautique. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires.

*Fournitures et accessoires*

A.12.19 Le montant prévu (2 900 dollars, inchangé) est destiné à couvrir le coût des fournitures de bureau à Nairobi.

*Mobilier et matériel*

A.12.20 Le montant de 7 100 dollars doit permettre de financer le remplacement du matériel de bureautique. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires.

**Sous-programme 3  
Application des politiques environnementales**

Tableau A.12.16

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	705,9	242,2	–	–	242,2	11,8	254,0
Consultants et experts	12,9	31,1	–	–	31,1	3,2	34,3
Voyages du personnel	5,7	21,6	–	–	21,6	1,2	22,8
Frais généraux de fonctionnement	15,9	5,6	5,5	98,2	11,1	1,0	12,1
Fournitures et accessoires	5,7	2,8	–	–	2,8	0,4	3,2
Mobilier et matériel	–	–	4,0	–	4,0	0,3	4,3
<b>Total (1)</b>	<b>746,1</b>	<b>303,3</b>	<b>9,5</b>	<b>3,1</b>	<b>312,8</b>	<b>17,9</b>	<b>330,7</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	112,3	279,2	ii) Des activités extrabudgétaires	279,2
<b>Total partiel</b>	<b>112,3</b>	<b>279,2</b>		<b>279,2</b>
			b) Activités de fond	
	1 877,6	2 255,0	Fonds généraux d'affectation spéciale	8 086,4
<b>Total partiel</b>	<b>1 877,6</b>	<b>2 255,0</b>		<b>8 086,4</b>

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	7 466,2	7 000,0	c) Projets opérationnels	
			Fonds pour l'environnement	8 000,0
	16 163,9	2 406,7	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	5 439,8
	8 992,0	1 587,8	Contributions de contrepartie	1 342,5
<b>Total partiel</b>	<b>32 622,1</b>	<b>10 994,5</b>		<b>14 782,3</b>
<b>Total (2)</b>	<b>34 612,0</b>	<b>13 528,7</b>		<b>23 147,9</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>35 358,1</b>	<b>13 832,0</b>		<b>23 478,6</b>

Tableau A.12.17

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	–	–	–	–	1	1	1	1
D-1	–	–	–	–	3	4	3	4
P-5	–	–	–	–	5	6	5	6
P-4/3	1	1	–	–	13	12	14	13
P-2	–	–	–	–	4	8	4	8
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>27</b>	<b>32</b>
Agents locaux	1	1	–	–	16	19	17	20
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42</b>	<b>50</b>	<b>44</b>	<b>52</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

- A.12.21 Le montant de 242 200 dollars, qui ne fait apparaître aucune augmentation, doit permettre de financer les postes qui figurent dans le tableau A.12.17.

*Consultants et experts*

- A.12.22 Le montant prévu (31 100 dollars, inchangé) est destiné à financer les services de consultant ou effectuer des évaluations axées sur l'exécution des programmes.

*Voyages du personnel*

- A.12.23 Le montant prévu (21 600 dollars, inchangé) doit permettre de financer les voyages du personnel devant participer à des consultations et assister aux réunions des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination s'occupant du développement durable, des questions relatives aux océans et à l'eau, ainsi que d'autres réunions présentant de l'intérêt pour le sous-programme.

*Frais généraux de fonctionnement*

- A.12.24 Le montant de 11 100 dollars, en augmentation de 5 500 dollars, se décompose comme suit : a) 5 600 dollars pour les communications, notamment frais de téléphone longue distance, valise diplomatique et frais de poste; et b) un montant de 5 500 dollars pour l'entretien du matériel de bureau. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires.

*Fournitures et accessoires*

- A.12.25 Le montant de 2 800 dollars, qui ne fait apparaître aucune augmentation, doit permettre de couvrir le coût des fournitures de bureau.

*Mobilier et matériel*

- A.12.26 Le montant de 4 000 dollars doit permettre de financer le remplacement du matériel de bureau. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires.

**Sous-programme 4  
Technologie, industrie et économie**

Tableau A.12.18

**Prévisions de dépenses, par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Fonds extrabudgétaires*

	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	–
	2 947,7	1 843,1	ii) Des activités extrabudgétaires	2 431,8
<b>Total partiel</b>	<b>2 947,7</b>	<b>1 843,1</b>		<b>2 431,8</b>
			b) Activités de fond	
	1 159,7	8 263,0	Fonds généraux d'affectation spéciale	4 867,3
<b>Total partiel</b>	<b>1 159,7</b>	<b>8 263,0</b>		<b>4 867,3</b>
			c) Projets opérationnels	
	13 424,9	23 000,0	Fonds pour l'environnement	21 350,0
	3 297,5	22 192,3	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	24 876,0
	1 297,9	7 910,8	Contributions de contrepartie	6 578,1
<b>Total partiel</b>	<b>18 020,3</b>	<b>53 103,1</b>		<b>52 804,1</b>
<b>Total</b>	<b>22 127,7</b>	<b>63 209,2</b>		<b>60 103,2</b>

Tableau A.12.19

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	-	-	-	-	1	1	1	1
D-1	-	-	-	-	6	7	6	7
P-5	-	-	-	-	12	12	12	12
P-4/3	-	-	-	-	35	31	35	31
P-2	-	-	-	-	20	17	20	17
<b>Total partiel</b>	-	-	-	-	<b>74</b>	<b>68</b>	<b>74</b>	<b>68</b>
Agents locaux	-	-	-	-	53	52	53	52
<b>Total partiel</b>	-	-	-	-	<b>53</b>	<b>52</b>	<b>53</b>	<b>52</b>
<b>Total</b>	-	-	-	-	<b>127</b>	<b>120</b>	<b>127</b>	<b>120</b>

**Sous-programme 5  
Coopération et représentation régionales**

Tableau A.12.20

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 281,6	1 222,4	(35,5)	(2,9)	1 186,9	29,4	1 216,3
Autres dépenses de personnel	29,9	68,7	-	-	68,7	2,8	71,5
Consultants et experts	-	23,3	-	-	23,3	2,4	25,7
Voyages du personnel	28,4	27,0	-	-	27,0	1,4	28,4
Frais généraux de fonctionnement	9,7	28,8	12,3	42,7	41,1	1,5	42,6
Fournitures et accessoires	1,9	3,1	-	-	3,1	-	3,1
Mobilier et matériel	-	-	5,8	-	5,8	0,1	5,9
<b>Total (1)</b>	<b>1 351,5</b>	<b>1 373,3</b>	<b>(17,4)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>1 355,9</b>	<b>37,6</b>	<b>1 393,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	1 293,5	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
<b>Total partiel</b>	<b>1 293,5</b>	-		-
			b) Activités de fond	
	850,9	226,0	Fonds généraux d'affectation spéciale	354,0
<b>Total partiel</b>	<b>850,9</b>	<b>226,0</b>		<b>354,0</b>
			c) Projets opérationnels	
	5 588,7	20 500,0	Fonds pour l'environnement	21 025,0
	13,3	1 344,4	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	1 424,2
	9,0	1 520,4	Contributions de contrepartie	1 074,0
<b>Total partiel</b>	<b>5 611,0</b>	<b>23 364,8</b>		<b>23 523,2</b>
<b>Total (2)</b>	<b>7 755,4</b>	<b>23 590,8</b>		<b>23 877,2</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>9 106,9</b>	<b>24 964,1</b>		<b>25 270,7</b>

Tableau A.12.21

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total		
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003	
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
D-2	-	-	-	-	1	1	1	1	
D-1	-	-	-	-	5	6	5	6	
P-5	2	2	-	-	10	6	12	8	
P-4/3	1	1	-	-	20	23	21	24	
P-2	-	-	-	-	6	8	6	8	
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	-	-	<b>42</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe									
Autres classes	4	4	-	-	45	51	49	55	
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	-	-	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>55</b>	
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	-	-	<b>87</b>	<b>95</b>	<b>94</b>	<b>102</b>	

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

- A.12.27 Le montant de 1 186 900 dollars, qui fait apparaître une diminution de 35 500 dollars, doit permettre de couvrir les postes qui figurent dans le tableau A.12.21. La diminution de 35 500 dollars s'explique par la différence de coût résultant du transfert à Washington d'un poste P-5 dont le coût était établi aux taux standard de New York. Le transfert a été effectué à la suite du déplacement du Bureau régional pour l'Amérique du Nord de New York à Washington.

*Autres dépenses de personnel*

- A.12.28 Le montant de 68 700 dollars, qui ne fait apparaître aucune augmentation, se décompose comme suit : a) 38 700 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 8 500 dollars pour les heures supplémentaires du personnel du Bureau régional pour l'Amérique du Nord; et b) 17 700 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 3 800 dollars pour les heures supplémentaires du personnel du Bureau régional pour l'Europe.

*Consultants et experts*

- A.12.29 Le montant prévu (23 300 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût des services des consultants qui procéderont à des évaluations des systèmes de prestation des services régionaux.

*Voyages du personnel*

- A.12.30 Le montant prévu (27 000 dollars, inchangé) doit permettre de financer les voyages du personnel et se décompose comme suit : 15 900 dollars pour le Bureau régional pour l'Amérique du Nord et 11 100 dollars pour le Bureau régional pour l'Europe, en vue de mener des consultations avec le PNUE à Nairobi, participer aux travaux du Conseil d'administration et assister à d'autres réunions pertinentes.

*Frais généraux de fonctionnement*

- A.12.31 Le montant de 41 100 dollars, en augmentation de 12 300 dollars, se décompose comme suit : a) 15 600 dollars pour le Bureau régional pour l'Amérique du Nord et 4 800 dollars pour le Bureau régional pour l'Europe, afin de couvrir le coût des communications téléphoniques interurbaines et internationales, des valises diplomatiques et des frais de poste; et b) 11 900 dollars pour le Bureau régional pour l'Amérique du Nord et 8 800 dollars pour le Bureau régional pour l'Europe, afin de couvrir les coûts de location et d'entretien du matériel de bureautique. L'augmentation s'explique par des dépenses supplémentaires de location et d'entretien du matériel de bureautique.

*Fournitures et accessoires*

- A.12.32 Le montant de 3 100 dollars, inchangé, doit permettre de couvrir le coût des fournitures de bureau pour le Bureau régional pour l'Amérique du Nord (1 700 dollars) et le Bureau régional pour l'Europe (1 400 dollars).

*Mobilier et matériel*

- A.12.33 Le montant de 5 800 dollars permettra de financer le remplacement du matériel informatique du Bureau régional pour l'Europe.

## Sous-programme 6 Conventions sur l'environnement

Tableau A.12.22

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	511,9	–	–	511,9	17,9	529,8
Consultants et experts	57,7	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	39,6	21,5	–	–	21,5	1,2	22,7
Frais généraux de fonctionnement	–	–	8,3	–	8,3	0,9	9,2
Mobilier et matériel	–	–	5,9	–	5,9	0,5	6,4
<b>Total (1)</b>	<b>97,3</b>	<b>533,4</b>	<b>14,2</b>	<b>2,6</b>	<b>547,6</b>	<b>20,5</b>	<b>568,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
<b>Total partiel</b>	–	–		–
			b) Activités de fond	
	2 642,9	2 070,2	Fonds généraux d'affectation spéciale	2 120,0
<b>Total partiel</b>	2 642,9	2 070,2		2 120,0
			c) Projets opérationnels	
	6 031,0	6 775,0	Fonds pour l'environnement	6 975,0
	929,9	459,2	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	538,5
	1 758,7	454,1	Contributions de contrepartie	537,0
<b>Total partiel</b>	<b>8 719,6</b>	<b>7 688,3</b>		<b>8 050,5</b>
<b>Total (2)</b>	<b>11 362,5</b>	<b>9 758,5</b>		<b>10 170,5</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>11 459,8</b>	<b>10 291,9</b>		<b>10 738,6</b>

Tableau A.12.23

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	–	–	–	–	3	3	3	3
P-5	–	–	–	–	2	2	2	2
P-4/3	1	1	–	–	8	9	9	10
P-2	–	–	–	–	1	4	1	4
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>20</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	1	1	–	–	13	19	14	20
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>40</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

A.12.34 Le montant de 511 900 dollars doit permettre de financer les postes qui figurent dans le tableau A.12.23.

*Voyages du personnel*

A.12.35 Le montant prévu (21 500 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût des voyages du personnel qui doit assister aux réunions des organes directeurs des conventions et mener des consultations avec leurs secrétariats.

*Frais généraux de fonctionnement*

A.12.36 Un montant de 8 300 dollars est nécessaire pour l'entretien du matériel de bureautique. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires.

*Mobilier et matériel*

A.12.37 Le montant de 5 900 dollars permettra de couvrir le coût du remplacement du matériel informatique. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires.

## Sous-programme 7 Communications et information

Tableau A.12.24

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 385,2	675,8	–	–	675,8	38,2	714,0
Consultants et experts	13,3	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	16,8	9,3	19,7	211,8	29,0	2,9	31,9
Fournitures et accessoires	5,0	2,9	–	–	2,9	0,2	3,1
Mobilier et matériel	–	–	13,7	–	13,7	1,4	15,1
<b>Total (1)</b>	<b>1 420,3</b>	<b>688,0</b>	<b>33,4</b>	<b>4,8</b>	<b>721,4</b>	<b>42,7</b>	<b>764,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
<b>Total partiel</b>	–	–		–
			b) Activités de fond	
	–	711,9	Fonds généraux d'affectation spéciale	640,6
<b>Total partiel</b>	–	<b>711,9</b>		<b>640,6</b>
			c) Projets opérationnels	
	4 249,1	5 725,0	Fonds pour l'environnement	5 725,0
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	
	–	395,9	Contributions de contrepartie	268,5
<b>Total partiel</b>	<b>4 249,1</b>	<b>6 120,9</b>		<b>5 993,5</b>
<b>Total (2)</b>	<b>4 249,1</b>	<b>6 832,8</b>		<b>6 634,1</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>5 669,4</b>	<b>7 520,8</b>		<b>7 398,2</b>

Tableau A.12.25

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	–	–	–	–	1	1	1	1
P-5	–	–	–	–	1	–	1	–
P-4/3	2	2	–	–	7	7	9	9
P-2/1	1	1	–	–	2	1	3	2
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>12</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	4	4	–	–	18	17	22	21
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>21</b>
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>36</b>	<b>33</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

- A.12.38 Le montant prévu (675 800 dollars, inchangé) doit permettre de financer les postes qui figurent dans le tableau A.12.25.

*Frais généraux de fonctionnement*

- A.12.39 Le montant de 29 000 dollars, qui traduit une augmentation de 19 700 dollars, se décompose comme suit : a) 9 300 dollars pour les communications téléphoniques interurbaines et internationales, des valises diplomatiques et des frais de poste; et b) 19 700 dollars pour l'entretien du matériel de bureautique. Il est préférable d'inscrire ce dernier montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires.

*Fournitures et accessoires*

- A.12.40 Le montant prévu (2 900 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût des fournitures de bureau.

*Mobilier et matériel*

- A.12.41 Le montant de 13 700 dollars permettra de financer le remplacement du matériel de bureautique. Il est préférable d'inscrire ce montant au budget ordinaire plutôt que de l'imputer sur des fonds extrabudgétaires.